Niveau(x) d'enseignement : E Numéro EDUQ : 9170287
Centre d'intérêt : T19

Harms, Thelma

Un univers à découvrir : grille d'évaluation des services de garde en milieu familial / Thelma Harms, Richard M. Clifford ; [traduction, Ministère des communications du Québec ; adapté au contexte québécois par l'Office des services de garde à l'enfance du Québec]. -- [Québec] : Publications du Québec, 1992
c. 53, [2] p. : 24 cm. -- (Ressources et petite enfance)

Titre original : Family day care rating scale. Errata insérée.
Bibliogr. : p. [55]

ISBN 2-551-14959-8

Vedette(s)-seconde(s) : Clifford, Richard M. ; Québec (Province). Office des services de garde à l'enfance

---

Descripteur(s) : Services de garde ; Milieu familial ; Instrument d'évaluation ; Critères d'évaluation ; Guide ; Éducation préscolaire

---

Adaptation de l'outil d'évaluation **Family day care rating scale** qui a fait ses preuves aux États-Unis auprès des personnes intéressées par une qualité optimale des services de garde en milieu familial. L'évaluation de la qualité de ces services s'effectue à partir de 32 critères répartis en six catégories : l'espace et le mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage, les activités de routine, le langage et le raisonnement, les activités d'apprentissage, le développement social et les besoins des adultes. Huit critères supplémentaires sont destinés à l'évaluation des services de garde en milieu familial qui accueillent des enfants ayant des besoins particuliers.

Type de document :

Les Publications du Québec

93701287

Un univers à découvrir

Grille d'évaluation des services de garde en milieu familial

Collection
Ressources
et petite enfance

Thelma Harms
Richard M. Clifford

Québec

1371287

Un univers à découvrir

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE
Ministère des Communications
Éléments de catalogage avant publication

Harms, Thelma.

Un univers à découvrir : guide d'évaluation des services de garde en milieu familial / Thelma Harms, Richard M. Clifford ; traduction, Ministère des Communications du Québec]. — Québec : Publications du Québec, c1992-

(Collection Ressources et petite enfance)

Trad. de : Family Day Care Rating Scale

« Adapté au contexte québécois par l'Office des services de garde à l'enfance du Québec ».

Bibliogr.

ISBN 2-551-14939-2

1. Garderies familiales 2. Garderies familiales – Évaluation I. Clifford, Richard M. II. Québec (Province). Office des services de garde à l'enfance

A11 847 R48

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

1370287

Un univers à découvrir

Grille d'évaluation des services de garde en milieu familial

Collection
Ressources
et petite enfance

Thelma Harms
Richard M. Clifford

Québec

L'œuvre de Thelma Harms et Richard M. Clifford a été publiée originellement par Teachers College Press, 1234, Amsterdam Avenue, New York, NY 10027 sous le titre FAMILY DAY CARE RATING SCALE© 1989, numéro ISBN 0-8077-2955-8.

Le contenu de cette publication a été adapté au contexte québécois par l'Office des services de garde à l'enfance du Québec.

Traduction
Ministère des Communications du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
Canada
G1N 4K7

Photographies
Yves Barrière

Grille typographique
Louise Vallée et Charles Lessard, graphistes associés

Dépôt légal — quatrième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-14959-2

© Le gouvernement du Québec a obtenu, pour le Canada, les droits exclusifs pour réaliser la version française de FAMILY DAY CARE RATING SCALE.

Tous droits réservés. Il est strictement défendu de reproduire quelque partie que ce soit de cet ouvrage par quelque moyen que ce soit sans la permission expresse des Publications du Québec.

Présentation de l'édition française

La demande que nous a adressée le Regroupement des agences de services de garde en milieu familial du Québec pour une version française du *Family Day Care Rating Scale* témoigne, sans contredit, d'une préoccupation pour la qualité des services offerts.

Cette requête ne pouvait que recevoir notre assentiment. D'autant plus que la large diffusion de cette grille d'évaluation fournit, à tous les adultes qui gardent un groupe d'enfants à leur domicile, un outil leur permettant de répondre encore mieux aux besoins de ces derniers.

Il avait été prévu de réaliser ce projet après l'adoption du *Règlement sur les agences et les services de garde en milieu familial*, afin que le contenu de la grille soit adapté aux normes prescrites par le règlement. On nous a fait valoir, alors, qu'un règlement poserait des exigences minimales et qu'en se dotant d'un outil d'évaluation, l'objectif visé était d'aller bien au-delà.

Le *Family Day Care Rating Scale* a largement fait ses preuves aux États-Unis et, au Québec, plusieurs milieux de recherche et de formation l'ont utilisé. Il faut rappeler qu'à cette étape-ci, seule la terminologie désignant les différents services et intervenants a été adaptée au contexte québécois.

La grille d'évaluation s'adresse à toutes les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et à tous les adultes à qui l'on confie la garde d'enfants. Cet outil les aidera à entreprendre une démarche d'auto-évaluation. Quant à ceux qui l'utiliseront pour évaluer des services qu'ils supervisent, nous rappelons que, quel que soit l'outil, l'évaluation doit se faire dans le respect des individus et doit chercher avant toute chose à offrir un soutien personnalisé.

Tous et toutes, nous vous remercions de vous engager dans une démarche d'évaluation qui ne peut qu'être bénéfique pour vous-mêmes et les enfants qui grandissent à vos côtés.

La présidente,

Nicole Marcotte

Nicole Marcotte

ERRATA

UN UNIVERS À DÉCOUVRIR
Grille d'évaluation des services de garde en milieu familial

Veuillez noter que :

- **À la deuxième page liminaire**, la fiche d'éléments de catalogage avant publication devrait comporter les modifications suivantes :
  - Le titre de l'ouvrage devrait se lire : Un univers à découvrir : grille d'évaluation des services de garde en milieu familial.
  - À la demande de l'Office des services de garde à l'enfance, la vedette-matière « garderies familiales », établie à partir du Répertoire des vedettes-matières de l'Université Laval, a été changée pour « garde en milieu familial ». Cette modification s'est effectuée en accord avec le Répertoire des vedettes-matières de l'Université Laval.
- **Aux pages 1, 3 (2e par.), 5 (5e par.), 7 (point n° 3), 8 (point n° 7) et 22 (critère n° 8),** le terme « responsable de famille de garde » devrait se lire : « personne responsable d'un service de garde en milieu familial ».
- **À la page 40 (critère n° 27),** le terme « gardienne » devrait être remplacé par le terme « responsable ».

Table des matières

Préface IX

À propos des auteurs XI

Chapitre 1
Conception de la grille d'évaluation 1

Fidélité et validité 3

Chapitre 2
Guide d'utilisation de la grille d'évaluation 7

Chapitre 3
Critères et explications 15

Espace et mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage 16

Activités de routine 20

Langage et raisonnement 28

Activités d'apprentissage 32

Développement social 40

Besoins des adultes 42

Critères supplémentaires
Dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers 44

Bibliographie 55

Préface

La *Family Day Care Rating Scale* est une adaptation de notre première publication, intitulée *Early Childhood Environment Rating Scale* (**ECERS** — Teachers College Press, 1980), ou grille d'évaluation du milieu de vie préscolaire. Bien que les deux grilles offrent une présentation identique, leur contenu diffère, tout comme le contexte des services de garde en milieu familial diffère de celui des services de garde en garderie, même si les deux types de services ont les mêmes objectifs généraux et s'adressent à la même clientèle.

L'élaboration de la grille a été laborieuse. Elle résulte de phases successives d'essais sur le terrain, de révision ainsi que de recherche et de formation. Dès 1980, nous avions entrepris une adaptation de la **ECERS** consacrée aux services de garde en milieu familial. Les travaux de modification se sont poursuivis pendant l'été 1981, avec la collaboration d'Efrat Padan-Belkin. Une première grille d'évaluation pour services de garde en milieu familial est parue en 1981, sous le titre de *Day Care Home Environment Rating Scale* (**DCHERS**). Le docteur Padan-Belkin est retournée en Israël en août 1981 et n'a pas poursuivi avec nous le travail amorcé.

Après quelques essais sur le terrain, nous nous sommes réunis toutes les semaines pendant l'année scolaire 1981-1982, afin d'examiner la grille avec un groupe dévoué et compétent de spécialistes des services de garde, formé de Debby Cryer, Beth Bourland, Diane Adams et Deirdre Dowdakin. Les essais sur le terrain et la révision se sont poursuivis en 1982 et ont abouti à une nouvelle version de la **DCHERS**. En 1983, de nouvelles corrections ont été apportées, avec l'aide de Debby Cryer et de Beth Bourland. Elles ont toutes deux collaboré à une nouvelle série de tests de fidélité sur le terrain, travaillant cette fois avec Mary Rutala, Janet Anderson, Fran Perkowski, Bess Cheney et Teresa Waggoner.

Même si la fidélité globale de la grille était encourageante, celle de certains critères nous semblait plus douteuse. Nous avons alors apporté quelques corrections aux critères les moins fidèles, avant de publier une nouvelle version, en 1984, appelée *Family Day Care Rating Scale*. Cette dernière ressemblait beaucoup à la version actuelle. La présente révision, assez modérée, ne fait que clarifier la formulation en fonction de notre propre expérience, mais aussi de l'expérience de nombreux collègues qui ont utilisé la grille, tant comme objet de recherche que comme formule d'évaluation.

Comment pourrions-nous remercier adéquatement toutes les personnes qui nous ont aidés ? De nombreuses responsables* d'un service de garde en milieu familial, tant dans notre comté que dans d'autres comtés voisins de la Caroline du Nord, nous ont ouvert leur porte afin que nous puissions mettre la grille à l'épreuve et la corriger. Nous exprimons ici toute notre gratitude à ces gens comme à nos collègues qui ont patiemment apporté toutes les corrections nécessaires.

* Veuillez noter que dans ce document, l'emploi du féminin est dû aux statistiques. L'emploi du masculin seul, comme on le voit habituellement dans les textes, aurait sans doute paru étrange et le double emploi des deux genres chaque fois aurait été plutôt lourd. (Note du traducteur)

Les travaux de recherche et de formation effectués à l'aide des versions antérieures ont aussi grandement contribué à l'élaboration de la grille actuelle. Nous sommes particulièrement reconnaissants à Carolee Howes et à ses collègues de la UCLA, à Alan Pence, Hillel Goelman, Susan Pepper et Barbara Stuart, du Canada. L'intérêt et les commentaires continuels de M. A. Lucas et de son personnel du *Child Development Services Division* du *Community and Family Support Center* des forces armées américaines ont permis d'accroître substantiellement l'utilité de la grille. Nancy Travis et Joe Perreault nous ont encouragés, grâce aux conférences qu'ils ont données sur les techniques d'éducation en services de garde en milieu familial.

Don B. Bailey nous a aidés à élaborer les critères spécifiques aux enfants ayant des besoins particuliers, tandis que Debby Cryer nous aidait à les expérimenter et à les réviser. Sylvia Jones et le personnel du Family Day Care Project, projet du HCEEP d'Ann Arbor (Michigan), ont aussi soumis ces critères spécifiques à divers essais sur le terrain.

L'élaboration de la présente grille a exigé beaucoup de temps et d'efforts. Nous sommes très reconnaissants aux nombreux collègues qui nous ont transmis la rétroaction de leurs expériences. Nous désirons également souligner la patience, les conseils et les encouragements de nos collègues du Frank Porter Graham Center.

Thelma Harms
Richard M. Clifford
Frank Porter Graham Child Development Center
University of North Carolina à Chapel Hill

À propos des auteurs

THELMA HARMS est directrice de la conception des programmes pour enfants d'âge préscolaire au Frank Porter Graham Child Development Center et professeure clinicienne agrégée au School of Education de l'University of North Carolina à Chapel Hill. Elle était auparavant attachée au Harold E. Jones Child Study Center de l'University of California à Berkeley. La docteure Harms a une longue expérience de travail, acquise auprès des enfants d'âge préscolaire ainsi qu'auprès des services de consultation aux garderies, dans le cadre du programme Head Start et également dans le cadre des programmes des écoles publiques. Elle a en outre donné des cours de formation aux enseignants et aux parents. Elle a publié une série de documents de cours destinés à la formation des responsables de services de garde en milieu familial.

RICHARD M. CLIFFORD est codirecteur du Bush Institute for Child and Family Policy du Frank Porter Graham Child Development Center à l'University of North Carolina à Chapel Hill. Il a été le directeur d'une école primaire. Le docteur Clifford a rédigé et publié de nombreux articles, ouvrages et rapports consacrés à l'éducation des jeunes enfants et aux garderies. Il a travaillé en collaboration avec de nombreux services publics et privés d'éducation et de ressources humaines, dans les domaines de la planification et de l'évaluation des programmes.

CHAPITRE 1

CONCEPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION*

Les parents qui doivent faire garder leurs enfants hors de leur foyer choisissent plus volontiers un service de garde en milieu familial qu'en garderie, surtout si les enfants ont moins de trois ans. Les services de garde en milieu familial désignent les services de garde fournis dans une résidence privée à un petit groupe d'enfants, parmi lesquels se trouvent souvent les propres enfants de la responsable de famille de garde. Ces services sont beaucoup plus fréquemment utilisés que les services de garde en garderie et pourtant, les États les ont très peu réglementés, limitant souvent l'établissement de normes au nombre permis d'enfants de divers groupes d'âge, ainsi qu'à la protection essentielle de la santé et de la sécurité. Souvent, on exige des responsables une déclaration attestant de leur moralité et de leur bonne santé. Ces normes varient d'ailleurs beaucoup d'un État à l'autre. Certains ne requièrent qu'une inscription au registre officiel et effectuent quelques vérifications au hasard, tandis que d'autres délivrent des permis et envoient des inspecteurs à intervalles réguliers. Les exigences et les ressources relatives à la formation diffèrent également à l'échelle du pays.

* Il faut souligner que toutes les données présentées ici font référence au contexte américain et ne reflètent pas nécessairement la situation québécoise des services de garde. (Office des services de garde à l'enfance)

À l'origine, les services de garde étaient considérés comme des substituts aux soins normalement assurés par les parents et, par conséquent, comme un service aux parents. À mesure qu'évoluait la connaissance du développement de l'enfant, la qualité de vie de l'enfant en service de garde est devenue une préoccupation majeure, compte tenu des effets néfastes possibles de soins peu stimulants sur le développement de l'enfant. Plus récemment, on s'est interrogé sur la possibilité d'effets adverses sur le développement social, émotif et cognitif des enfants et, particulièrement, des poupons. Certains croient en outre que les parents qui confient leur bébé à un service de garde se sentent coupés de lui et n'établissent donc pas de liens chaleureux avec l'enfant ou ne développent pas un sentiment de compétence parentale.

On considère maintenant que la qualité des services de garde, tant en milieu familial qu'en garderie, importe autant pour les enfants que pour les parents. Pour l'enfant, l'objectif est de favoriser son plein développement plutôt que d'assurer une simple surveillance. Pour les parents, l'objectif est de leur fournir constamment des occasions de participer et de communiquer. La personne responsable d'un service de garde en milieu familial doit faire preuve de professionnalisme et de sensibilité, et être en mesure d'offrir un milieu sécuritaire et stimulant à un groupe d'enfants présentant des besoins différents, en plus de pouvoir communiquer avec les parents. Par ailleurs, puisque le service de garde en milieu familial est une petite entreprise qui offre un service important, toute personne qui décide de transformer son foyer en un service de garde devra adapter sa résidence, comme pour tout autre type d'entreprise.

La grille d'évaluation des services de garde en milieu familial définit les services de garde de manière exhaustive. Les 32 critères de la grille portent sur six catégories : l'espace et le mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage, les activités de routine, le langage et le raisonnement, les activités d'apprentissage, le développement social et les besoins des adultes. Chaque critère est illustré en fonction de quatre niveaux de qualité : inadéquat (ne satisfait même pas un besoin de surveillance fondamental), minimal (répond aux besoins de surveillance et, dans une certaine mesure, aux besoins essentiels en matière de développement), bon (répond aux besoins de développement) et excellent (soins personnalisés de grande qualité). Les cotes « inadéquat » et « minimal » sont axées sur le matériel de base et les précautions essentielles de santé et de sécurité. Les cotes « bon » et « excellent » exigent une interaction positive, de la planification, des soins personnalisés et un bon matériel. Les descripteurs couvrent les besoins des enfants de divers groupes d'âge, des poupons aux enfants d'âge préscolaire.

Cette grille d'évaluation est réaliste en ce qu'elle n'exige pas que les services de garde en milieu familial opèrent exactement de la même façon que les services de garde en garderie. Toutefois, le service de garde en milieu familial ne doit pas non plus être considéré comme un simple foyer familial ; on doit y trouver l'organisation, l'espace, le matériel, les activités et l'interaction supplémentaires, qui doivent fournir aux enfants inscrits l'occasion de vivre les expériences favorisant leur développement.

Le certificat du Child Development Associate (CDA) Family Day Care, créé en 1985 à l'intention des responsables d'un service de garde en milieu familial confère à ces services un caractère professionnel. Les candidates doivent faire la preuve de leur compétence au regard de six objectifs. La comparaison des critères de la grille d'évaluation et des six objectifs de compétence du CDA montre que les critères de la grille permettent d'évaluer chacun de ces facteurs de compétence. Le tableau ci-dessous identifie les critères de la grille qui correspondent à chacun des objectifs de compétence.

Objectifs de compétence du CDA	Critères de la grille
1 Créer et maintenir un environnement	
sécuritaire	13, 26
sain	8, 9, 10, 11, 12
propice à l'apprentissage	1, 2, 3, 4, 5
2 Améliorer les habiletés de l'enfant au point de vue	
physique	5
cognitif	17, 18, 24, 25, 26
de la communication	14a, b, 15a, b, 16
de la créativité	19, 20, 21, 22, 23, 25
3 Soutenir le développement social et émotif	6a, b, 7, 27, 28, 29
4 Établir des relations harmonieuses avec les familles	7, 30
5 Assurer la bonne gestion du programme	25, 26, 32
6 Maintenir le professionnalisme	31, 32

La grille a été conçue aux fins d'une évaluation exhaustive mais simple. Elle peut servir tout aussi bien à l'auto-évaluation des responsables de famille de garde qu'à la supervision et à la surveillance exercées par le personnel des agences, ainsi qu'à la recherche sur les programmes et à leur évaluation. Actuellement, une multitude de programmes de formation et de recherche y ont recours.

Fidélité et validité

La conception de grilles semblables à celle que nous vous présentons fait appel à deux notions. D'abord, la notion de fidélité. En ce qui concerne la grille d'évaluation des services de garde en milieu familial, la fidélité désigne la capacité de produire des notations homogènes. La valeur de notre grille tient à la possibilité de l'utiliser de façon cohérente pour évaluer la qualité du milieu. La seconde notion est la validité, c'est-à-dire la mesure dans laquelle la grille évalue réellement la qualité du milieu fourni par le service de garde en milieu familial. Voici quelques observations sur la façon de mesurer la fidélité et la validité du document.

Fidelité

Deux aspects de la fidelité ont été mesurés. Le premier est le coefficient d'objectivité, soit la mesure dans laquelle les notations de deux évaluateurs indépendants correspondent pour un même service de garde en milieu familial. Au cours du premier essai de détermination du coefficient d'objectivité, six personnes ont été formées à l'utilisation de l'échelle. Des paires d'évaluateurs ont eu pour tâche d'évaluer 19 services de garde en milieu familial de la Caroline du Nord. Les paires ont ensuite été alternées, pour que n'interviennent pas les idées préconçues des observateurs. L'étude a produit un coefficient d'objectivité de 0,864. Toutefois, comme huit critères étaient assortis d'un niveau de fidelité individuel de moins de 0,5, nous avons décidé qu'il valait mieux corriger ces derniers avant d'entreprendre des études plus approfondies.

Ces huit critères ont donc été substantiellement modifiés. Nous avons en outre changé la formulation de certains autres. La version révisée de l'échelle a ensuite servi au Family Day Care Training Project d'Ann Arbor (Michigan), sous la direction de Sylvia Jones. La docteure Jones et ses collègues ont obtenu un coefficient d'objectivité moyen de 0,83 (Jones et Meisels, 1987). Le projet, axé sur les enfants handicapés, a montré que, de toute évidence, il valait mieux remplacer le critère spécifique aux enfants ayant des besoins particuliers par une série de critères supplémentaires, plus centrés sur les besoins de ces enfants. Ces critères constituent maintenant une annexe à la partie principale de la grille. Ils n'ont pas fait l'objet d'étude de fidelité.

Howes et Stewart (1987) ainsi que Howes seule (1987) ont mené deux études distinctes sur l'objectivité de la version révisée de la grille. L'étude 1 portait sur les résultats obtenus par deux évaluateurs ayant observé 55 services de garde en milieu familial de Los Angeles. L'étude 2 portait quant à elle sur les résultats obtenus par deux autres évaluateurs ayant observé 101 services de garde en milieu familial, également situés à Los Angeles. Les moyennes des correspondances entre évaluateurs pour chaque critère individuel ont toutes été supérieures ou égales à 0,90.

La fidélité se mesure aussi à la cohérence interne, c'est-à-dire la mesure dans laquelle des critères similaires obtiennent des notes similaires d'évaluateurs différents. Howes et Stewart (1987) ont calculé la cohérence interne des grilles à partir des données recueillies au cours de l'étude 1, et à l'aide du test statistique alpha de Cronbach. Voici les résultats des tests alpha obtenus pour les grilles internes :

Espace et mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage	0,86
Activités de routine	0,90
Langage et raisonnement	0,90
Activités d'apprentissage	0,93
Développement social	0,83
Besoins des adultes	0,70

En dernière analyse, il apparaît que la grille, utilisée correctement, peut donner une mesure fiable de la qualité des services de garde en milieu familial. Howes (1987) souligne l'importance des grilles internes. Elle considère leur utilisation appropriée et utile en ce qu'elles permettent de repérer certaines corrélations avec d'autres mesures auxquelles elle recourt dans ses études.

Validité Comme la fidélité, on peut déterminer la validité d'une grille de diverses manières. L'une des difficultés posées par l'évaluation d'un premier instrument de mesure dans un domaine donné, comme c'est le cas de la grille d'évaluation des services de garde en milieu familial, réside dans l'impossibilité de comparer. Il n'a donc pas été possible d'évaluer la validité concourante de la grille.

Autre composante importante de la validité globale : la validité de contenu. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la présente grille d'évaluation est une version adaptée de la *Early Childhood Environment Rating Scale*. Les critères de la présente grille sont assez semblables à ceux de la ECERS, mais ont été modifiés et adaptés aux réalités des services fournis dans un contexte familial. Un groupe d'experts a étudié l'une des premières versions de la ECERS afin d'évaluer la validité de son contenu. Les spécialistes évaluaient chacun des critères en fonction de son importance au regard des soins à donner à l'enfant, et de sa pertinence par rapport à la grille.

La version destinée aux services de garde en garderie a aussi servi intensivement aux études menées sur les services de garde, études ayant d'ailleurs conclu à l'existence d'une corrélation entre le milieu, tel que défini par la ECERS, et des résultats supposés quant au langage et au développement social, entre autres, des enfants en garderie. La validité établie de la ECERS prouve tout au moins de façon apparente que la grille actuelle est aussi une mesure valide de la qualité du milieu.

Cette validité apparente est renforcée par les conclusions des quelques études au cours desquelles la grille a servi à évaluer la qualité des services de garde en milieu familial des États-Unis et du Canada. L'étude menée à Los Angeles, décrite brièvement ci-dessus, a permis une certaine validation : ses auteurs ont constaté que la grille était en corrélation positive, tant avec les comportements observés qu'avec les aspects adaptables du milieu que constitue un service de garde en milieu familial (Howes et Stewart, 1987).

Pepper et Stuart (1985) ont découvert quant à elles que les scores obtenus avec les versions antérieures de l'actuelle grille étaient en étroite corrélation ($r = 0,80$) avec les notations des observateurs. De plus, elles ont constaté que les scores obtenus à l'aide de la grille étaient en corrélation avec la formation des responsables de famille de garde. Jones et Meisels (1987) ont en outre découvert que la grille d'évaluation témoigne des améliorations apportées à un service de garde en milieu familial par suite de cette formation. Tous les travaux connus à ce jour montrent que la grille d'évaluation des services de garde en milieu familial est une mesure valide de la qualité du milieu d'un service de garde en milieu familial.

Ainsi, en plus de l'objectivité établie dans le cas d'observateurs bien formés, il est prouvé que des observateurs ou, l'extérieur peuvent, à l'aide de la grille, départager les services de garde en milieu familial en fonction de la qualité de vie qu'ils offrent. Les notes accordées en vertu de la grille ont trait à diverses mesures de la qualité, de la formation des responsables et des résultats pour l'enfant. L'évaluation finale repose cependant sur une vaste gamme d'études montrant que cette grille permet de distinguer divers niveaux de qualité, et de montrer le lien entre ces variations et les résultats pour l'enfant.

CHAPITRE 2

GUIDE D'UTILISATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

La présente grille d'évaluation a été conçue de façon à donner un aperçu de la qualité d'un service de garde en milieu familial. Elle peut donc servir à l'auto-évaluation des responsables, ou encore à un formateur ou un chercheur, qui l'appliqueront après une période d'observation.

1. Lire d'abord attentivement la grille d'évaluation. Afin de rendre l'instrument plus précis, il importe que les observations correspondent le plus exactement possible aux descriptions de la grille. Si le service de garde accueille un enfant ayant des besoins particuliers, utiliser les « Critères supplémentaires pour enfants ayant des besoins particuliers ».

2. Si la grille doit servir simultanément à deux observateurs ou plus, les divergences d'interprétation doivent être résolues avant l'évaluation afin que tous s'entendent sur le sens des critères. Pour ce faire, les évaluateurs peuvent effectuer un essai dans un service de garde en milieu familial et discuter ensuite des cotes accordées par chacun et chacune.

3. Prévoir environ deux heures si l'observateur vient de l'extérieur (toute personne autre que la responsable de famille de garde). L'observation est plus valable quand les enfants ne dorment pas et sont actifs.

4. Tenir la fiche d'évaluation ouverte et à portée de la main durant toute l'évaluation, afin de pouvoir la consulter et décider de la cote accordée.

5. Encercler le chiffre correspondant à la description pertinente et commenter directement sur la fiche-réponse pendant l'observation (voir l'exemple des pages 11 à 14). Ne pas tenter de mémoriser les cotes pour les inscrire plus tard. Utiliser une fiche vierge pour chaque service de garde évalué.

6. La cotation doit s'effectuer de la façon suivante :

   - Baser les cotes sur la situation observée ou rapportée et non sur des modifications à venir.
   - Accorder la cote 1 si l'un ou l'autre des éléments de la description s'applique.
   - Accorder la cote 3 ou 5 seulement si tous les éléments de la description s'appliquent. Remarque : tous les éléments de la description de la cote 3 doivent être respectés pour que l'observateur attribue une note supérieure.
   - Accorder une cote intermédiaire de 2 si aucun descripteur de la cote 1 n'est applicable, mais si la moitié ou plus des descripteurs de 3 sont respectés.
   - Accorder une cote intermédiaire de 4 ou de 6 si tous les descripteurs de la cote inférieure sont présents, ainsi que la moitié ou plus des descripteurs de la cote supérieure. Une cote intermédiaire peut également être attribuée lorsque les descripteurs ne sont que partiellement respectés.
   - Donner la cote 7 lorsque tous les descripteurs de 5 sont respectés, ainsi que tous les descripteurs de 7.
   - Trois des critères (6, 14 et 15) comportent une version adaptée aux enfants de moins de deux ans ou de plus de deux ans. Utiliser l'une des versions ou les deux, selon l'âge des enfants observés.
   - Omettre les critères marqués d'un losange (◆) si tous les enfants sont âgés de 12 mois ou moins. En tenir compte dès qu'un des enfants a plus de 12 mois.
   - N'évaluer les critères 33 à 40 que si le service de garde en milieu familial reçoit un enfant présentant des besoins particuliers.

7. L'observateur de l'extérieur doit prendre quelques minutes pour se préparer. Rassurer la responsable de famille de garde en lui souriant. Après tout, elle est l'hôtesse. Suivre discrètement la responsable et l'enfant pour voir ce qui se fait et entendre ce qui se dit. Ne pas interrompre par des questions ou des commentaires. Prendre les dispositions nécessaires à une visite complémentaire si besoin est. Ne pas oublier de remercier la responsable.

8. Pour l'observateur de l'extérieur, voici la marche à suivre suggérée :

   - Commencer par les critères aisément observables (mobilier et équipement pour les activités de routine et pour l'apprentissage, pour la détente et le confort, décoration adaptée aux enfants et aménagement de l'espace intérieur, sont les critères 1 à 4).
   - Se rappeler que certaines activités se déroulent à des moments précis de la journée. Évaluer ces activités au moment où elles se déroulent (accueil et départ, repas et collations, sieste et repos, changement de couches et usage des toilettes et hygiène personnelle, sont les critères 7 à 11).

9. Éviter d'interroger la responsable ou de lui parler quand elle est occupée. Faire preuve de délicatesse. Prévoir quelques minutes de discussion avec la responsable, au moment qui lui convient.

   - Des critères tels l'activité physique, l'espace réservé aux activités individuelles, le langage et le raisonnement ainsi que les activités d'apprentissage (5, 6, 14 à 24 et 26 à 29) exigent parfois certains éclaircissements, tout comme la santé et la sécurité, l'horaire des activités quotidiennes, les besoins des adultes (critères 12, 13, 25, 30 à 32).

10. Formuler les questions adressées à la responsable de façon à ne pas lui fournir les réponses :

- Recourir aux questions ouvertes. Par exemple : « Pouvez-vous me dire ce qui se passe quand les enfants arrivent et quand ils partent ? » « Que feriez-vous si un enfant tombait malade pendant qu'il est avec vous ? »
- Poser des questions d'ordre factuel, directement et sans porter de jugement. Par exemple : « Quelqu'un peut-il vous remplacer sur appel ? » « Avez-vous suivi un cours de premiers soins ? Quand ? » « Qu'est-ce qui est interdit aux enfants ? »

11. *Utilisation de la grille.* La grille facilite l'inscription et le calcul des cotes, lesquelles peuvent être additionnées de façon partielle, puis globalement.

- Utiliser un crayon pour marquer les cotes sur la fiche au cours de l'observation. Les données finales de la fiche doivent être écrites nettement, de façon que ce soit lisible si la fiche est photocopiée. Encercler distinctement la cote finale.
- Marquer les critères pour lesquels il faudra interroger la responsable pour obtenir des renseignements supplémentaires. Souligner la cote la plus élevée qui puisse être assignée en fonction d'un critère, selon les observations. Inscrire ensuite un point d'interrogation devant le ou les critères pour lesquels il faut interroger la responsable, et indiquer la nature de la question en inscrivant quelques mots clés près du point d'interrogation. Ces repères permettent une interrogation rapide. Ne poser que les questions nécessaires à l'attribution d'une cote supérieure à celle qui pourrait être attribuée en fonction des seules observations.
- Au besoin, utiliser la fiche pour donner brièvement les motifs justifiant l'attribution de telle ou telle cote. Employer des mots clés qui rappellent les motifs des décisions prises. Ces mêmes mots serviront plus tard à planifier les améliorations nécessaires, dans le cas d'une auto-évaluation, ou à comparer les cotes de l'évaluateur ou de l'évaluatrice à celles de la responsable.

Remarque : Pour faciliter les annotations, retirer du cahier la fiche d'évaluation qui se trouve au centre.

GRILLE D'ÉVALUATION
DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Marie Durand
Nom de la responsable

1
Nombre d'adultes présents

5
Plus grand nombre possible d'enfants présents

5
Nombre d'enfants présents aujourd'hui

1 mois à 40 mois
Âge des enfants inscrits
(le plus jeune au plus âgé, en mois)

Louise Dupont
Nom de l'observateur

animatrice pédagogique
Titre de l'observateur

92-01-28
Date

◆ Omettre les critères marqués d'un losange (◆) si tous les enfants sont âgés de 12 mois ou moins. En tenir compte dès qu'un des enfants a plus de 12 mois.

ESPACE ET MOBILIER POUR SERVIR AUX SOINS ET AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

1 Mobilier et équipement pour les activités de routine et pour l'apprentissage

1 2 3 **(4)** 5 6 7

Les enfants s'agenouillent sur des chaises – le mobilier n'est pas adapté à la taille des enfants.

2 Mobilier et équipement pour la détente et le confort

1 2 3 4 **(5)** 6 7

3 Décoration adaptée aux enfants

1 2 **(3)** 4 5 6 7

4 Aménagement de l'espace intérieur

1 2 **(3)** 4 5 6 7

Espace adéquat et sécuritaire

5 Activité physique

1 2 3 4 **(5)** 6 7

Cour extérieure clôturée. Activités motrices à l'intérieur par mauvais temps.

6 Espace réservé aux activités individuelles

a) poupons et trotteurs

1 **(2)** 3 4 5 6 7

Interactions peu fréquentes

b) enfants de 2 ans et plus

1 2 3 4 **(5)** 6 7

Espace réservé aux jeux des enfants plus âgés

TOTAL DES COTES POUR L'ESPACE ET LE MOBILIER (Critères 1 à 6) **27**

Copyright ©1989 Thelma Harms and Richard M. Clifford. Teachers College Press

ACTIVITÉS DE ROUTINE

7 Accueil et départ

1 2 3 4 5 6 (7)

8 Repas et collations

1 2 3 4 (5) 6 7

9 Sieste et repas

1 2 3 4 (5) 6 7

10 Changement de couches et usage des toilettes

(1) 2 3 4 5 6 7

Ne se lave pas les mains après chaque enfant.

11 Hygiène personnelle

1 (2) 3 4 5 6 7

Les enfants ne se lavent pas les mains avant les repas.

12 Santé

1 2 3 (4) 5 6 7

Négligences dans la prévention des risques de contagion ; aucune règle pour l'administration des médicaments aux enfants.

13 Sécurité

1 2 (3) 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR LES ACTIVITÉS DE ROUTINE (Critères 7 à 13) **27**

LANGAGE ET RAISONNEMENT

14 Utilisation informelle du langage

a) poupons et trotteurs

1 2 3 (4) 5 6 7

Peu de contact visuel

b) enfants de 2 ans et plus

1 2 (3) 4 5 6 7

Peu d'échange verbal avec les enfants plus âgés.

15 Aide à la compréhension du langage

a) poupons et trotteurs

1 2 (3) 4 5 6 7

b) enfants de 2 ans et plus

1 2 (3) 4 5 6 7

16 Aide à l'utilisation du langage

1 2 (3) 4 5 6 7

17 Aide au raisonnement

1 2 (3) 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR LE LANGAGE ET LE RAISONNEMENT (Critères 14 à 17) **19**

Copyright ©1989 Thelma Harms and Richard M. Clifford Teachers College Press

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

18 Coordination oculo-manuelle

1 2 3 4 (5) 6 7

19 ♦ Arts plastiques

1 2 3 (4) 5 6 7

Dessin non accessible quotidiennement.

20 Musique et mouvement

1 2 3 4 5 (6) 7

21 ♦ Sable et eau

1 2 (3) 4 5 6 7

Carré de sable à l'extérieur – Quelques jouets

22 ♦ Jeux de rôles

1 2 (3) 4 5 6 7

23 ♦ Jeux de construction

1 2 (3) 4 5 6 7

24 Utilisation de la télévision

1 2 3 4 (5) 6 7

25 Horaire des activités quotidiennes

1 2 3 4 (5) 6 7

26 Surveillance des jeux à l'intérieur et à l'extérieur

1 2 3 4 (5) 6 7

TOTAL DES COTES POUR LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (Critères 18 à 26) **39**

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

27 Atmosphère

1 2 3 4 (5) 6 7

Atmosphère agréable

28 Discipline

1 2 3 4 (5) 6 7

29 Sensibilisation au pluriculturalisme

1 (2) 3 4 5 6 7

Les poupées et les livres ne font pas référence à plusieurs ethnies.

TOTAL DES COTES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Critères 27 à 29) **12**

Copyright ©1989 Thelma Harms and Richard M. Clifford Teachers College Press

BESOINS DES ADULTES

30 Relations avec les parents

1 2 3 (4) 5 6 7

Aucune politique écrite n'est communiquée aux parents.

31 Équilibre entre responsabilités personnelles et responsabilités professionnelles

1 2 3 4 (5) 6 7

32 Perfectionnement professionnel

1 2 3 4 (5) 6 7

TOTAL DES COTES POUR LES BESOINS DES ADULTES (Critères 30 à 32) 14

TOTAL DES ÉCHELONS

A. SCORE TOTAL (Critères 1 à 32) 138

B. NOMBRE DE CRITÈRES ÉVALUÉS (Compter les *a* et les *b* comme des critères distincts) 35 (incluant a et b pour les critères 6, 14 et 15)

C. MOYENNE (Score total divisé par le nombre de critères évalués) 3,9

CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

33 Adaptation des activités de routine
(pour handicap physique)

1 2 3 4 (5) 6 7

34 Adaptation des activités
(pour handicap physique)

1 2 3 (4) 5 6 7

Aucune adaptation des aires extérieures

35 Adaptation à d'autres besoins particuliers

1 2 3 4 5 6 7

S.O.* - l'enfant est capable de participer au programme d'activités

*S.O. : sans objet

36 Communication
(enfants ayant des besoins particuliers)

1 2 3 4 5 6 7

S.O. - aucun besoin particulier de communication

37 Langage et raisonnement
(enfants ayant des besoins particuliers)

1 2 3 4 5 6 7

S.O.

38 Jeux et activités d'apprentissage
(enfants ayant des besoins particuliers)

1 2 3 4 (5) 6

39 Développement social
(enfants ayant des besoins particuliers)

1 2 3 4 (5) 6 7

40 Formation de la responsable

1 2 (3) 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR LES CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers TOTAL (Critères 33 à 40) 28

Dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers NOMBRE DE CRITÈRES ÉVALUÉS 5

Dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers MOYENNE (Total des cotes attribuées pour les critères supplémentaires, divisé par le nombre de critères évalués) 4,4

Copyright ©1989 Thelma Harms and Richard M. Clifford Teachers College Press

CHAPITRE 3

CRITÈRES ET EXPLICATIONS DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Catégories de critères

- Espace et mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage
- Activités de routine
- Langage et raisonnement
- Activités d'apprentissage
- Développement social
- Besoins des adultes
- Critères supplémentaires : dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers

Les notes explicatives qui figurent à la première colonne de la grille, précédées d'une ou de plusieurs astérisques, viennent préciser certains critères ou les explications à des critères (marqués d'astérisques), qui se trouvent aux colonnes figurant sous chacune des cotes **INADÉQUAT**, **MINIMAL**, **BON** et **EXCELLENT**.

Il est à noter qu'une cote de 5 n'est accordée pour un critère que si tous les éléments de la description correspondant à la cote 3 (minimal) sont respectés, en plus de tous les éléments de la description de la cote 5.

De même, la cote 7 n'est attribuée que si tous les éléments de la description correspondant à la cote 5 (bon) sont respectés, en plus de tous les éléments de la description de la cote 7.

ESPACE ET MOBILIER RÉSERVÉS AUX SOINS ET AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

INADÉQUAT — 1 — 2

1 Mobilier et équipement pour les activités de routine et pour l'apprentissage

- Le mobilier destiné aux repas, à la sieste et au rangement est insuffisant.
- Absence d'équipement pour les activités ludiques.
- Le mobilier est en mauvais état ou peu sécuritaire.

* Comme les enfants sont de taille différente selon l'âge, on entend ici un mobilier de la taille des enfants inscrits. Des meubles plus petits que ceux qu'utilisent les adultes ne conviennent pas nécessairement à un enfant de 2 ou 3 ans, mais sont peut-être appropriés pour un enfant de 6 ou 7 ans. Ainsi, les pieds de l'enfant devraient toucher le sol lorsqu'il est assis sur une chaise, et la table doit être de hauteur confortable (les genoux de l'enfant passent aisément sous la table, et ses coudes arrivent par-dessus).

2 Mobilier et équipement pour la détente et le confort

- Pas de meubles rembourrés*, de coussins ni de tapis, à l'exception des lits d'enfants ou des matelas servant à la sieste.

* Le douceur et la souplesse sont essentielles au confort, à la détente et au sentiment de sécurité. Pour la propreté des jouets et autres articles mous, voir la rubrique Santé (critère 12).

3 Décoration adaptée aux enfants

- Aucune illustration liée au monde des enfants, aucun mobile ni travaux d'enfants exposés à leur intention.

MINIMAL 3	4	BON 5	6	EXCELLENT 7
• Le mobilier répond aux besoins de tous les enfants. • Quelques meubles sont utilisés pour les activités ludiques (ex. : la table de cuisine sert aux arts plastiques et un sofa, à la lecture). • Le mobilier est en bon état. • Les enfants disposent d'un endroit pour ranger leurs effets personnels.		• Le mobilier servant aux activités de routine et aux activités ludiques est adapté à la taille des enfants (ex. : chaise haute ou coussin posé sur une chaise pour adulte pour les repas et d'autres activités). • L'équipement et le mobilier sont bien entretenus (ex. : draps changés au moins toutes les semaines, tables lavées après les repas et les activités artistiques).		• Quelques meubles sont adaptés à la taille des enfants* (ex. : petite table et petites chaises). • Le mobilier n'occupe pas tout l'espace réservé aux activités de routine. • L'équipement de jeu est adapté à la taille des enfants (ex. : petit réfrigérateur et petite cuisinière, chevalet).
• Les enfants disposent d'au moins un meuble rembourré dans la zone qui leur est réservée (ex. : chaise rembourrée, sofa). • Le plancher de certaines aires est recouvert de tapis.		• Les enfants disposent d'au moins deux meubles rembourrés dans la zone qui leur est réservée. • Beaucoup de jouets rembourrés, disponibles tous les jours. • La responsable a des contacts physiques avec les enfants (ex. : elle les prend et les berce).		• Les enfants disposent de meubles et d'équipement rembourrés et adaptés à leur taille (ex. : coussins, chaise berceuse, chaise haute).
• Quelques travaux d'enfants sont exposés. • Quelques photos ou affiches achetées ou fabriquées par l'adulte à l'intention des enfants (ex. : comptines, alphabet, chiffres, photos de vacances).		• Beaucoup de travaux d'enfants exposés : au moins deux articles par enfant inscrit. • Les travaux de certains enfants sont exposés au niveau des yeux des petits.		• Beaucoup d'articles d'intérêt pour les enfants, affichés au niveau des yeux, à l'endroit où ils peuvent les voir (ex. : aires des repas, à proximité des lits, dans les aires de reptation et de jeu). • La décoration est changée au moins une fois par mois, et correspond aux activités et aux intérêts des enfants.

ESPACE ET MOBILIER RÉSERVÉS AUX SOINS ET AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (suite)

4 Aménagement de l'espace intérieur

INADÉQUAT — 1 — 2

- L'espace réservé aux enfants est inadéquat.
- Les poupons et les trotteurs capables de ramper ou de marcher, sont maintenus au lit ou dans un parc pendant de longues périodes*.
- L'aire réservée aux enfants n'est pas bien aérée, chauffée ou éclairée.

* Les poupons et les trotteurs qui sont maintenus dans une balançoire, un lit, un parc, un siège de bébé ou une chaise haute ne peuvent se déplacer librement et, par conséquent, explorer et apprendre. Ils sont probablement privés aussi des contacts avec autrui. En règle générale, un très jeune enfant ne devrait pas être limité dans ses déplacements, s'il n'aime pas l'être. Même si l'enfant semble s'amuser, la période de confinement ne devrait pas excéder une demi-heure. Tous devraient passer la plus grande partie de la journée en toute liberté.

5 Activité physique*

- Aucune aire intérieure ou extérieure sûre n'est aménagée pour les activités physiques (ex. : aucune zone prévue pour les promenades en tricycle, les jeux de ballon, l'escalade, ou encore les enfants ne vont jamais dehors).
- Aucune aire intérieure permettant aux poupons de ramper.
- Aucun équipement, ou équipement en mauvais état, ou équipement dangereux et peu sécuritaire.

* Équipement
Pour les poupons : matelas pour l'extérieur ou couverture, appareil d'exercice, marchette, jouets à tirer et à pousser.
Pour les trotteurs et les enfants d'âge préscolaire : voiturette, tricycle, cadre à ramper, landau de poupée, ballons, matériel d'escalade, glissoires, coussins ou tapis pour les culbutes, grandes boîtes de carton.

** Les enfants devraient être vêtus de façon appropriée et être autorisés à jouer à l'extérieur, sauf quand il fait vraiment mauvais, pendant des pluies abondantes ou une tempête de neige.

MINIMAL 3	4	BON 5	6	EXCELLENT 7
• L'espace réservé aux enfants est adéquat : les poupons peuvent ramper et il reste aux trottineurs et aux enfants d'âge préscolaire assez d'espace pour jouer. • L'espace de jeu est libre de tout objet fragile ou dangereux, de sorte que les enfants peuvent jouer sans trop de restrictions. • L'aire réservée aux enfants est bien éclairée, aérée et chauffée.		• L'espace est bien aménagé (ex. : n'est pas encombré de meubles ; les allées et venues ne nuisent pas au jeu ; les pièces d'équipement servant aux mêmes fins sont rangées ensemble). • Il y a deux aires de jeu ou plus, nettement délimitées (ex. : jeu de poupées, jeu de construction, bricolage, coin de « lecture »). • Chaque aire de jeu comporte un espace de rangement adéquat (ex. : les boîtes ou les étagères pour ranger les jeux de construction sont près d'un tapis ou d'un espace dégagé, aménagé pour ces jeux). • L'espace est aménagé de façon à permettre aux enfants de divers groupes d'âge de s'amuser en même temps.		• Un matériel additionnel est prévu et disponible pour accroître ou modifier les aires de jeu. • Le mode de rangement stimule l'autonomie de l'enfant.
• Périodes d'activités physiques sans danger, à l'extérieur, par beau temps**, au moins trois fois par semaine (ex. : sécurité assurée par une surveillance étroite, zone de jeu clôturée au besoin). • À l'intérieur, aire propre et sûre réservée pour la plus grande partie de la journée aux enfants qui rampent et gambadent. • Un peu d'équipement, en bon état.		• Cour extérieure utilisée quotidiennement (1 à 3 heures) pour les enfants, tout au long de l'année, sauf en cas de mauvais temps. • Activités motrices pour tous, à l'intérieur par mauvais temps. • Équipement varié stimulant diverses habiletés motrices (ex. : reptation, marche, équilibre, escalade, jeu de balançoire et de ballon).		• Beaucoup d'équipement, pour tous les groupes d'âge. • Matériel pour tout-petits et enfants d'âge préscolaire favorisant le jeu créatif (ex. : panneaux et boîtes de carton pour jeu de construction). • Nouveaux défis posés chaque semaine au moyen d'activités organisées (ex. : course à obstacles, tunnel de reptation, jeux avec ballon d'équilibre, culbutes sur matelas, jeux de ballon, etc.).

ESPACE ET MOBILIER RÉSERVÉS AUX SOINS ET AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

6 Espace réservé aux activités individuelles*

a) poupons et trottineurs

Si la responsable reçoit des enfants des deux groupes d'âge, évaluez *a* et *b*. Si elle n'en reçoit qu'un, évaluez *a* ou *b*, selon le cas.

- Enfants laissés seuls plus de trente minutes après leur réveil (ex. : au lit, dans un parc ou dans une pièce).

OU

- Aucune possibilité de jouer seul, protégé des autres.

* Ne pas confondre l'espace réservé aux activités individuelles et le coin des punitions. L'intention qui sous-tend le critère *b* est de soulager pendant un temps l'enfant de la pression sociale constante du groupe. Pour les poupons et les trottineurs, l'activité individuelle peut consister à jouer seul, avec ou sans jouet, dans un lit ou un parc, sans interaction, pendant une demi-heure ou plus, tout en étant éveillé (pour le coin des punitions, voir le critère 28, consacré à la discipline).

b) enfants de 2 ans et plus

Si la responsable reçoit des enfants des deux groupes d'âge, évaluez *a* et *b*. Si elle n'en reçoit qu'un, évaluez *a* ou *b*, selon le cas.

- L'enfant ne peut jouer seul sans être dérangé par les autres.

ACTIVITÉS DE ROUTINE

7 Accueil et départ

- Accueil négligé.
- Les enfants ne sont pas prêts à l'heure du départ (ex. : leurs effets personnels ne sont pas ramassés).

MINIMAL 3	4	BON 5	6	EXCELLENT 7
• Espace permettant au bébé ou au tout-petit de jouer seul, protégé des autres (ex. : la responsable installe l'enfant dans un parc ou un lit et le laisse jouer seul, avec son jouet préféré pour une brève période). • La responsable reprend l'enfant en moins d'une demi-heure s'il semble malheureux. • Interactions au moins toutes les dix minutes entre la responsable et l'enfant « isolé ».		• Souvent (plus qu'aux dix minutes), la responsable sourit ou parle à l'enfant qui s'amuse seul avec un jouet sur une chaise haute ou apporte de nouveaux jouets à deux petits jouant ensemble dans un coin sûr.		• Activités organisées pour les enfants préférant les activités individuelles. • La responsable profite des activités individuelles pour accorder à l'enfant une attention particulière (ex. : jeu spécial, jeu avec un mobile).
• L'enfant peut s'isoler du groupe et profiter seul d'un matériel de jeu, ou peut s'isoler derrière un meuble.		• Espace permettant à un ou deux enfants de jouer seuls, sans être dérangés par les autres (ex. : règle de non-interruption, aire cachée à la vue des autres enfants).		• La responsable utilise le « coin-retraite » pour éviter les disputes ou favoriser la concentration d'un enfant. • Activités individuelles permises régulièrement.
• Quelques enfants sont accueillis, mais chacun ne l'est pas individuellement. • La responsable accueille les enfants quand bon lui semble. • Quelques échanges avec les parents.		• Tous les enfants sont accueillis et salués au départ. • Les parents sont salués, tout comme les enfants. • La responsable profite de l'arrivée et du départ pour discuter avec les parents.		• Accueil et départ bien planifiés et chaleureux, quel que soit le moment de la journée (ex. : conversation à l'arrivée ; les bricolages et les vêtements sont prêts au départ). • La responsable aide l'enfant à bien vivre ces moments de la journée (ex. : à l'accueil, mène l'enfant vers son jouet favori ; au départ, décrit les activités prévues pour le lendemain).

ACTIVITÉS DE ROUTINE (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

8 Repas et collations*

- Les repas et les collations sont servis à heures irrégulières.
- Les aires de préparation et de service ne sont pas propres.
- Les biberons des poupons sont déposés sur des supports; la responsable ne prend pas les bébés.
- Les poupons et les trottineurs sont mis au lit avec leur biberon.
- La valeur nutritive des aliments est douteuse.

* La responsable de famille de garde ne peut être tenue responsable de la valeur nutritive des aliments fournis par les parents. Elle est toutefois responsable de tous les autres aspects des repas et des collations, y compris tout aliment complémentaire qu'elle fournit. Si la valeur nutritive des aliments préparés par les parents est douteuse, le noter sur la fiche d'évaluation.

9 Sieste et repos

- La période et le lieu de sieste ou de repos ne conviennent pas aux enfants (ex. : trop tôt ou trop tard, trop longue ou trop courte, horaire irrégulier, pièce surpeuplée, bruyante, mal aérée, sale).
- Peu ou pas de supervision.

GRILLE D'ÉVALUATION
DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Nom de la responsable

Nombre d'adultes présents

Plus grand nombre possible d'enfants présents

Nombre d'enfants présents aujourd'hui

Âge des enfants inscrits
(du plus jeune au plus âgé, en mois)

Nom de l'observateur

Titre de l'observateur

Date

◆ Omettre les critères marqués d'un losange (◆) si tous les enfants sont âgés de 12 mois ou moins. En tenir compte dès qu'un des enfants a plus de 12 mois.

L'ESPACE ET LE MOBILIER RÉSERVÉS AUX SOINS ET AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

1 Mobilier et équipement pour les activités de routine et pour l'apprentissage

1 2 3 4 5 6 7

2 Mobilier et équipement pour la détente et le confort

1 2 3 4 5 6 7

3 Décoration adaptée aux enfants

1 2 3 4 5 6 7

4 Aménagement de l'espace intérieur

1 2 3 4 5 6 7

5 Activité physique

1 2 3 4 5 6 7

6 Espace réservé aux activités individuelles

a) poupons et trotteurs

1 2 3 4 5 6 7

b) enfants de 2 ans et plus

1 2 3 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR L'ESPACE ET LE MOBILIER
(Critères 1 à 6)

Copyright ©1989 Thelma Harms and Richard M. Clifford Teachers College Press

ACTIVITÉS DE ROUTINE

8 Accueil et départ

1 2 3 4 5 6 7

9 Repas et collations

1 2 3 4 5 6 7

10 Sieste et repos

1 2 3 4 5 6 7

11 Changement de couches et usage des toilettes

1 2 3 4 5 6 7

12 Hygiène personnelle

1 2 3 4 5 6 7

13 Santé

1 2 3 4 5 6 7

14 Sécurité

1 2 3 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR LES ACTIVITÉS DE ROUTINE
(Critères 7 à 13)

LANGAGE ET RAISONNEMENT

15 Utilisation informelle du langage

a) poupons et trotteurs

1 2 3 4 5 6 7

b) enfants de 2 ans et plus

1 2 3 4 5 6 7

16 Aide à la compréhension du langage

a) poupons et trotteurs

1 2 3 4 5 6 7

b) enfants de 2 ans et plus

1 2 3 4 5 6 7

17 Aide à l'utilisation du langage

1 2 3 4 5 6 7

18 Aide au raisonnement

1 2 3 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR LE LANGAGE ET LE RAISONNEMENT
(Critères 14 à 17)

Copyright ©1989 Thelma Harms and Richard M. Clifford. Teachers College Press

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

18 Coordination oculo-manuelle

1 2 3 4 5 6 7

19 ♦ Arts plastiques

1 2 3 4 5 6 7

20 Musique et mouvement

1 2 3 4 5 6 7

21 ♦ Sable et eau

1 2 3 4 5 6 7

22 ♦ Jeux de rôles

1 2 3 4 5 6 7

23 ♦ Jeux de construction

1 2 3 4 5 6 7

24 Utilisation de la télévision

1 2 3 4 5 6 7

25 Horaire des activités quotidiennes

1 2 3 4 5 6 7

26 Surveillance des jeux à l'intérieur et à l'extérieur

1 2 3 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE
(Critères 18 à 26)

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

27 Atmosphère

1 2 3 4 5 6 7

28 Discipline

1 2 3 4 5 6 7

29 Sensibilisation au pluriculturalisme

1 2 3 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
(Critères 27 à 29)

Copyright ©1989 Thelma Harms and Richard M. Clifford Teachers College Press

BESOINS DES ADULTES

30 Relations avec les parents

1 2 3 4 5 6 7

31 Équilibre entre responsabilités personnelles et responsabilités professionnelles

1 2 3 4 5 6 7

32 Perfectionnement professionnel

1 2 3 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR LES BESOINS DES ADULTES
(Critères 30 à 32)

TOTAL DES FICHES

A. SCORE TOTAL
(Critères 1 à 32)

B. NOMBRE DE CRITÈRES ÉVALUÉS
(Compter les *a* et les *b* comme des critères distincts)

C. MOYENNE
(Score total divisé par le nombre de critères évalués)

CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES — DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

33 Adaptation des activités de routine
(pour handicap physique)

1 2 3 4 5 6 7

34 Adaptation des activités
(pour handicap physique)

1 2 3 4 5 6 7

35 Adaptation à d'autres besoins particuliers

1 2 3 4 5 6 7

36 Communication
(enfants ayant des besoins particuliers)

1 2 3 4 5 6 7

37 Langage et raisonnement
(enfants ayant des besoins particuliers)

1 2 3 4 5 6 7

38 Jeux et activités d'apprentissage
(enfants ayant des besoins particuliers)

1 2 3 4 5 6 7

39 Développement social
(enfants ayant des besoins particuliers)

1 2 3 4 5 6 7

40 Formation de la responsable

1 2 3 4 5 6 7

TOTAL DES COTES POUR LES CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers TOTAL
(Critères 33 à 40)

Dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers NOMBRE DE CRITÈRES ÉVALUÉS

Dispositions relatives aux enfants ayant des besoins particuliers MOYENNE
(Total des cotes attribuées pour les critères supplémentaires, divisé par le nombre de critères évalués)

Copyright ©1989 Thelma Harms and Richard M. Clifford Teachers College Press

MINIMAL 3	4	BON 5	6	EXCELLENT 7
• Les repas et les collations, bien équilibrés, sont servis à heures régulières. • Les aires de cuisson et de service sont propres. • Respect des mesures d'hygiène pendant la préparation des aliments. • La responsable prend les poupons pour leur donner leur biberon. • Les trottineurs sont assis pendant qu'ils prennent leur biberon ou la responsable soulève leur tête de manière appropriée. • Les poupons et les trottineurs ne sont pas mis au lit avec leur biberon.		• Bonne organisation des repas (ex. : la table est dressée et le repas, préparé à l'avance). • Organisation des repas en fonction de l'âge des enfants pour réduire le temps d'attente (ex. : les poupons sont nourris en premier pendant que les plus âgés mangent ou sont occupés à des activités en attendant leur tour). • La responsable parle avec les enfants et le repas se déroule dans une atmosphère agréable.		• Les enfants sont encouragés à développer leur autonomie (ex. : les poupons et les trottineurs sont encouragés à manger avec leurs doigts puis, avec une cuiller ou une fourchette quand ils y sont prêts; les enfants plus âgés participent à la préparation des aliments, dressent la table, versent les liquides et servent quand ils en sont capables). • La responsable s'assoit avec les enfants et mange avec eux dans la mesure du possible. • Les parents sont informés du menu offert.
• Il y a une sieste ou un repos chaque jour. • Chaque enfant dispose d'un lit ou d'un matelas pourvu de draps et de couvertures propres. • Un enfant n'utilise pas la literie ayant déjà servi, sans que cette dernière n'ait été lavée. • La responsable reste dans la maison, prête à intervenir en cas de problème.		• La période de sieste ou de repos est adaptée à chaque groupe d'âge (ex. : les bébés, les trottineurs et les enfants d'âge préscolaire dorment ou se reposent à des heures différentes). • L'emplacement utilisé est propice à la sieste (ex. : la maison est calme, les matelas espacés d'au moins deux pieds).		• Les enfants sont amenés à se détendre (ex. : jouet à caresser, musique douce, caresses dans le dos, etc.). • Respect des besoins particuliers de chacun (ex. : les enfants qui ne dorment pas peuvent s'adonner à des activités calmes; l'horaire des siestes est modifié en fonction de la croissance des enfants).

ACTIVITÉS DE ROUTINE (suite)

INADÉQUAT 1 2

10 Changement de couches et usage des toilettes*

- Les soins de base posent certains problèmes (ex. : les couches ne sont pas changées assez souvent, les enfants sont laissés seuls sur la table à langer, ou assis trop longtemps sur la cuvette).
- Les mesures d'hygiène ne sont pas respectées* (ex. : les couches souillées ne sont pas éliminées de façon appropriée, les toilettes ne sont pas propres, le lavage des mains laisse à désirer).
- La responsable punit ou se fâche lorsque surviennent «de petits accidents».

* Il est essentiel de promouvoir des habitudes saines pour éviter la propagation des germes, lors des changements de couches des poupons et en aidant les enfants à aller aux toilettes. Le but de la procédure sanitaire est d'éviter que les germes contenus dans l'urine, ou déposés sur le siège de toilette, demeurent sur les mains de la responsable ou de l'enfant, sur la table à langer, ou sur toute autre surface avec laquelle les enfants pourraient entrer en contact.

Quatre mesures essentielles aident à prévenir la propagation de maladies gastro-intestinales : lavage soigneux des mains à l'eau chaude et au savon après chaque changement de couches, dans un évier différent de celui qui sert à la préparation des aliments ; désinfection de la table à langer après chaque changement de couches ; élimination des couches jetables de manière hygiénique, soit dans un sac couvert, de préférence muni d'une pédale, de façon que la responsable ne se contamine pas les mains ; séparation physique entre la zone utilisée pour les changements de couches et la zone dans laquelle les aliments sont préparés.

Les sièges de toilette pour enfants ne sont pas recommandés, puisqu'ils sont très difficiles à nettoyer et doivent être soigneusement désinfectés après chaque utilisation.

11 Hygiène personnelle

- L'attention portée aux soins personnels est très faible (ex. : aucun lavage des mains ni du visage, les cheveux ne sont pas peignés).
- Les enfants ne disposent pas d'un endroit où ils peuvent facilement se laver.
- Les mêmes débarbouillettes et serviettes servent à plusieurs enfants.

MINIMAL 3 — 4 — BON 5 — 6 — EXCELLENT 7

- Les toilettes et l'endroit où la responsable change les couches satisfont aux critères sanitaires essentiels (ex. : la table à langer est nettoyée en profondeur, ou l'alaise changée après chaque utilisation).
- La responsable se lave les mains au savon après chaque changement de couches, ou après avoir aidé un enfant aux toilettes.
- Les couches sont vérifiées et changées fréquemment.
- Les enfants se lavent les mains après avoir utilisé les toilettes ou le pot.
- La responsable fait face aux « petits accidents » avec calme.

- Les changements de couches se font près d'un robinet d'eau chaude.
- L'équipement est conçu pour les enfants (marchepied près du lavabo, siège de toilette adapté à la taille des enfants si nécessaire).
- La responsable collabore avec les parents pour entraîner les trottineurs à l'usage des toilettes.
- Bavardage sur un ton agréable entre l'adulte et les enfants pendant le changement de couches ou la visite au petit coin.

- Le changement de couches et la visite aux toilettes sont l'occasion d'échanges et de contacts chaleureux entre la responsable et les enfants.
- Le changement de couches et la visite aux toilettes permettent aux enfants de développer leur autonomie sur le plan de l'hygiène corporelle et de l'habillage (ex. : lavage des mains, utilisation du papier hygiénique, boutonnage des vêtements).

- Le lavabo est accessible aux enfants (ex. : marchepied).
- Chaque enfant a sa propre débarbouillette et sa propre serviette.
- Les enfants se lavent les mains avant et après les repas.
- La gardienne dispose de vêtements de rechange pour les enfants.

- L'autonomie est encouragée sur le plan de l'hygiène personnelle (ex. : miroir à la hauteur des yeux des enfants, serviettes facilement accessibles, couvre-tout facile à enfiler sans aide).
- Les poupons et les trottineurs portent un bavoir pendant les repas.
- Une attention particulière est portée à l'apparence des enfants (ex. : lavage du visage et des mains après une activité salissante, cheveux soignés).

- Brossage des dents au moins une fois par jour, chaque enfant disposant d'une brosse à dents individuelle.
- Les soins personnels sont intégrés aux activités d'apprentissage pour stimuler le développement de l'autonomie (ex. : chanson sur le brossage des dents, exercice de brossage des cheveux).

ACTIVITÉS DE ROUTINE (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

12 Santé

- Mauvais entretien des lieux, du mobilier et de l'équipement (ex. : les jouets ne sont jamais lavés, présence de vermine dans la maison ou dans la cour).
- La responsable ne possède aucune fiche de santé, ni certificat d'immunisation, ni dossier de soins d'urgence pour chacun des enfants.
- La responsable n'a pas subi d'examen médical au cours de la dernière année.

* L'entretien des lieux comprend le lavage de tous les jouets au moins une fois par semaine et leur séchage à l'air libre, si possible. Il faut que l'aspirateur soit passé fréquemment ou que les planchers soient nettoyés à la vadrouille humide et au désinfectant, mesure qui a pour but de tuer les germes qui peuvent vivre pendant des jours et même des semaines sur les planchers, dans les tapis et sur les meubles. Les chaises sur lesquelles les enfants s'assoient pour manger doivent être nettoyées tous les jours avec un linge humide et une solution nettoyante.

13 Sécurité

- Aucun téléphone ni moyen de transport pour les urgences.
- Problèmes* évidents de sécurité à l'intérieur (cordons d'alimentation électrique à la vue des enfants, prises non protégées, médicaments et produits de nettoyage à portée des enfants, aucune barrière près des escaliers).
- Zones extérieures dangereuses (ex. : matériel peu sûr, arêtes vives ou objets dangereux).

* Voici une liste de dangers évidents qui n'est certes pas exhaustive. Notez bien tous les problèmes de sécurité sur la fiche d'évaluation.

Problèmes de sécurité à l'intérieur
- Pas de couvercle de sécurité sur les prises électriques
- Cordons électriques accessibles ou libres
- Jouets lourds que l'enfant pourrait tirer et échapper sur lui
- Produits de nettoyage, médicaments et autres produits dangereux, à la portée des enfants
- Déchets accessibles
- Accessibilité des poignées de casseroles sur la cuisinière
- Accessibilité des commandes de la cuisinière
- Boîte à jouets avec couvercle lourd
- Écartement des barreaux du lit ou du parc, dangereux pour la tête des bébés
- Matelas mal ajusté sur le lit
- Eau trop chaude
- Matelas ou tapis glissant
- Pièces trop petites, que l'enfant pourrait avaler
- Accessibilité d'une cuisinière ou d'un foyer en fonction
- Accessibilité de cages d'escalier sans protection

MINIMAL 3 — 4 — BON 5 — 6 — EXCELLENT 7

- Lieux, mobilier et équipement bien entretenus.*
- La responsable possède pour chaque enfant de l'information précise pour les cas d'urgence : autorisation écrite des parents pour l'obtention de soins médicaux, noms du médecin et du dentiste de l'enfant, n° de téléphone des parents au travail.
- La responsable signale tout cas présumé de violence physique ou sexuelle à l'égard des enfants.
- La responsable subit un examen médical chaque année.

- Élimination des risques de contagion (ex. : la responsable mouche régulièrement le nez des enfants et signale aux parents les maladies dont souffrent les enfants inscrits au service de garde en milieu familial).
- Tout problème de santé particulier, tels une allergie, une déficience auditive ou l'hyperactivité, est noté aux fins de la planification des repas et des activités.
- La responsable est sensible à l'état de santé de l'enfant (ex. : vérifie si l'irritabilité d'un enfant est un signe de fièvre).
- Les parents connaissent les règles autorisant ou interdisant la présence des enfants en cas de maladie.
- Les médicaments sont administrés uniquement sur autorisation écrite des parents qui doivent fournir les flacons originaux.

- La responsable est en relation avec un médecin ou une infirmière à proximité, qui la conseille en cas de problème de santé.
- Le service de garde dispose d'une pièce tranquille et en retrait pour le repos des enfants malades.
- La responsable échange avec les parents des documents sur la santé (ex. : dépliants sur l'alimentation, les maladies infantiles, les services offerts par les centres locaux de services communautaires).
- Les enfants sont encouragés à développer de bonnes habitudes en matière de santé (ex. : activités portant sur l'alimentation, narration d'histoires).
- La responsable est un bon modèle pour les enfants (ex. : elle mange des aliments sains, elle ne fume pas en présence des enfants).

- Téléphone dans la maison et moyen de transport disponible pour les urgences (ex. : voiture personnelle, patrouille de sauvetage).
- Fourniture de premiers soins en quantité suffisante, prête à l'emploi.
- Les numéros de téléphone d'urgence sont inscrits près de l'appareil.
- L'inspection officielle des services d'incendie n'a révélé aucun problème.
- L'eau chaude est manipulée avec soin.

- Les plans d'évacuation d'urgence sont affichés et mis à l'essai au moins une fois par mois avec les enfants.
- La responsable utilise les dispositifs de sécurité de l'automobile (ex. : sièges de sécurité pour les poupons et les trotteurs, ceintures de sécurité distinctes pour chaque enfant plus âgé et chaque adulte).
- Le substitut connaît les activités normales, les enfants gardés et les plans d'urgence.
- La responsable a suivi un cours de premiers soins au cours des deux dernières années.

- La formation aux premiers soins comprenait la réanimation cardio-pulmonaire pour enfants.
- La responsable et les parents échangent de l'information sur les mesures de sécurité (brochures sur les dispositifs de sécurité des voitures, mesures de sécurité pour le foyer et plans de sécurité en garderie).
- Les enfants apprennent la sécurité (ex. : règles de tenue en voiture et façon de traverser les rues).

INADÉQUAT 1 2

ACTIVITÉS DE ROUTINE (suite)

13 Sécurité *(suite)*

Problèmes de sécurité à l'extérieur

- Accessibilité de divers outils
- Accessibilité des gicleurs de jardin
- Remise ou garage non verrouillés
- Proximité de plantes vénéneuses
- Matériel de jeu dangereux
- Passages ou escaliers dangereux
- Route ou rue facilement accessible

LANGAGE ET RAISONNEMENT

14 Utilisation informelle du langage

a) poupons et trottineurs

Si la responsable reçoit des enfants des deux groupes d'âge, évaluez *a* et *b*. Si elle n'en reçoit qu'un, évaluez *a* ou *b*, selon le cas.

- Peu ou pas de bavardage avec les poupons et les trottineurs.

b) enfants de 2 ans et plus

Si la responsable reçoit des enfants des deux groupes d'âge, évaluez *a* et *b*. Si elle n'en reçoit qu'un, évaluez *a* ou *b*, selon le cas.

- La responsable ne parle que pour maîtriser le comportement de l'enfant et exécuter les activités de routine.

MINIMAL		BON		EXCELLENT
3	4	5	6	7

- Aucun problème de sécurité manifeste, à l'extérieur comme à l'intérieur (ex. : les médicaments sont sous clé, les produits de nettoyage sont hors d'atteinte, les jouets et les objets trop petits sont gardés hors de portée des poupons et des trottineurs, la cour est clôturée).
- Un personnel de remplacement est disponible en cas d'urgence.

- Utilisation du langage dans le but principal de maîtriser le comportement de l'enfant (ex. : «viens ici», «prends ça», «non, non!»).
- Un peu de bavardage avec les enfants.

- La responsable répond aux sons que produit le poupon, participe à un jeu verbal (ex. : chante pour l'enfant, imite les sons qu'il produit).
- Maintien d'un contact visuel pendant le bavardage avec l'enfant.

- La responsable parle avec les poupons et les trottineurs pendant les activités de routine des enfants.
- La responsable répète ce que dit le trottineur, ajoutant des mots et des idées au besoin.
- La responsable encourage les trottineurs à utiliser les mots.

- Il y a peu d'échanges verbaux (du type social) entre la responsable et les enfants.
- Les questions posées aux enfants appellent essentiellement comme réponse un oui, un non, ou une réponse courte.

- Passablement de bavardage entre la responsable et l'enfant.
- Le langage sert à échanger de l'information avec les enfants.
- Les enfants sont encouragés à parler (ex. : la responsable écoute, pose des questions et encourage l'enfant à poursuivre ses propos).
- La responsable complète les idées évoquées par l'enfant afin de stimuler son langage.
- La responsable encourage les enfants à s'amuser avec le langage (ex. : chansons, jeux de rimes).

- Tous les jours, la responsable veille à bavarder avec chaque enfant.
- Les questions posées aux enfants d'âge préscolaire sont du type «pourquoi», «comment», «que se passe-t-il si», qui demande des réponses plus longues et complexes.
- Les enfants sont encouragés à parler pour résoudre leurs problèmes.

LANGAGE ET RAISONNEMENT (suite)

INADÉQUAT 1 2

15 Aide à la compréhension du langage*

a) poupons et trottineurs

Si la responsable reçoit des enfants des deux groupes d'âge, évaluez *a* et *b*. Si elle n'en reçoit qu'un, évaluez *a* ou *b*, selon le cas.
Remarque : L'utilisation de la télévision pour les activités liées à l'utilisation du langage est évaluée à l'aide du critère 24.

- Moins de 4 livres appropriés à l'âge des enfants. Aucun jeu de cartes-images.
- La responsable n'identifie pas les objets ni ne commente les illustrations à l'intention des poupons et des trottineurs.

* Matériel pour poupons et trottineurs : livres en tissu ou en carton rigide, illustrations d'objets familiers ou d'objets courants d'usage domestique, avec lesquels les enfants peuvent jouer.

b) enfants de 2 ans et plus

Si la responsable reçoit des enfants des deux groupes d'âge, évaluez *a* et *b*. Si elle n'en reçoit qu'un, évaluez *a* ou *b*, selon le cas.
Remarque : L'utilisation de la télévision pour les activités liées à l'utilisation du langage est évaluée à l'aide du critère 24.

- Moins de 6 livres appropriés à l'âge des enfants. Aucun jeu imagé.

* Matériel pour enfants de 2 ans et plus : livres, revues ou disques, jeux commerciaux ou fabriqués de cartes-images, comme le loto, stimulant l'expression orale.

** Un objet accessible est un objet que l'enfant peut atteindre et utiliser par lui-même, pendant au moins une heure, chaque jour.

*** L'observateur doit constater au moins un exemple.

16 Aide à l'utilisation du langage*

- Aucun matériel ni activité stimulant l'utilisation du langage.

* Matériel : marionnettes, livres, accessoires pour jeux de rôles, téléphones jouets, disques, poupées, miroirs, illustrations.
Activités : récitation de comptines, chant et babillement avec les poupons, identification d'objets familiers, commentaires pour les dessins des enfants ou les illustrations d'un livre, narration d'histoires, leçons de choses.

MINIMAL		BON		EXCELLENT
3	4	5	6	7
• Au moins 8 livres appropriés aux poupons et aux trottineurs (ex. : livres en carton rigide avec illustrations couleur). • La responsable utilise ce matériel au moins trois fois par semaine avec les enfants. • La responsable identifie certains objets ou commente des illustrations pour les enfants.		• Au moins 12 livres appropriés à l'âge des enfants. • La responsable identifie beaucoup d'objets, commente des images, récite des comptines et chante.		• La responsable organise et présente au moins une activité liée à l'utilisation du langage pour chaque enfant, chaque jour. • La responsable travaille toute la journée à l'amélioration du langage (ex. : elle donne des directives claires aux trottineurs, décrit les gestes des poupons).
• Au moins 10 livres appropriés à l'âge des enfants ; quelques jeux imagés et quelques disques. • La responsable utilise ce matériel avec les enfants au moins trois fois par semaine (ex. : commente les illustrations d'un livre, lit une histoire, fait tourner des disques et chante des chansons).		• Au moins 20 livres appropriés à l'âge des enfants, ainsi que plusieurs jeux imagés accessibles** à l'enfant, qui peut s'en servir individuellement, tous les jours. • Matériel disponible pour tous les groupes d'âges. • Au moins une activité organisée chaque jour*** (ex. : lecture, narration d'histoires, commentaires sur les illustrations d'un livre, comptines).		• La responsable emprunte des livres à la bibliothèque une fois par mois ou accroît d'autres façons le matériel disponible. • La responsable travaille toute la journée à l'amélioration du langage (ex. : donne des directives claires, utilise les mots à bon escient, souligne des points d'intérêt à l'intérieur et à l'extérieur, par exemple : la lecture des étiquettes des produits alimentaires et des panneaux routiers).
• Un peu de matériel stimulant l'expression (ex. : marionnettes, téléphones-jouets). • La responsable anime une activité chaque jour pour encourager les enfants à parler (ex. : marionnettes digitales, leçons de choses, chansons, récitation de comptines, babillage avec les poupons).		• Beaucoup d'articles destinés à stimuler l'expression par le langage chez les enfants, accessibles à ces derniers qui peuvent les utiliser individuellement chaque jour. • La responsable présente deux activités quotidiennes pour encourager les enfants à parler.		• Projets variés tous les jours pour encourager le développement du langage chez les enfants de chaque groupe d'âge, y compris les poupons, les trottineurs, les enfants d'âge préscolaire et les enfants d'âge scolaire (ex. : la responsable encourage les poupons et les trottineurs à nommer des objets et des dessins, et les enfants d'âge préscolaire à raconter leurs expériences ou des histoires).

LANGAGE ET RAISONNEMENT (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

17 Aide au raisonnement*
(à partir de notions)

- Aucun matériel ni activité stimulant le raisonnement.

OU

- Enseignement inadéquat d'habiletés de niveau scolaire à des enfants trop jeunes ou pas intéressés.

* Matériel : jouets achetés ou fabriqués pour l'apprentissage des couleurs, des dimensions, des formes, des chiffres et des lettres ; casse-tête.
Activités : nature, science, cuisine.

** L'observateur doit en constater au moins un exemple.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

18 Coordination oculo-manuelle

- Aucun matériel approprié au développement de la coordination oculo-manuelle accessible aux enfants.

* Matériel :
Poupons et trotteurs : jouets pour exercer la préhension, articles domestiques tels pinces à linge, tasses à mesurer, gigogines.
Pour enfants de 2 ans et plus : cubes, casse-tête, crayons de couleur, crayons, ciseaux pour enfant, jeux de construction, jeux d'encastrement.

MINIMAL		BON		EXCELLENT
3	4	5	6	7

- Un peu de matériel disponible.
- Activités quotidiennes destinées à aider les enfants à apprendre les notions de taille, de forme, de couleur, de nombre et de relations **.

- Divers jeux et articles accessibles et en bon état.
- La responsable aide les enfants qui jouent avec du matériel en leur parlant des formes, des tailles, etc. (ex. : elle pose des questions pour aider les enfants d'âge préscolaire à raisonner : «Combien ?» «Qu'est-ce qui est différent ?»).
- La responsable présente au moins une activité de sciences de la nature, de sciences ou de cuisine chaque semaine (ex. : parle des feuilles à l'automne, demande aux enfants de l'aider à préparer un goûter).

- La responsable veille à participer avec chacun des enfants à un jeu de développement approprié, au moins une fois par semaine (ex. : boîte à formes pour les poupons, tasses à mesurer et casse-tête pour les trottineurs, chiffres pour les enfants d'âge préscolaire).
- La responsable encourage les enfants à raisonner pendant la journée en soulignant la séquence et le résultat des événements quotidiens (ex. : «Je vais d'abord changer ta couche, puis tu vas pouvoir jouer.» «Qu'est-ce qui peut arriver si tu joues au ballon dans la maison ?»).

- Un peu de matériel accessible* quotidiennement pour les activités individuelles.
- Au moins 5 articles par groupe d'âge (poupons, trottineurs, enfants d'âge préscolaire et enfants d'âge scolaire).

- Divers articles appropriés à la coordination oculo-manuelle accessibles quotidiennement et en bon état.
- Au moins 8 articles accessibles par groupe d'âge (ex. : *poupons* : hochets, objets de tailles différentes pour exercer la préhension ; *trottineurs* : jeux d'encastrement et de construction ; âge *préscolaire* : ciseaux, crayons de couleur, casse-tête).
- Espace prévu pour jouer avec le matériel disponible.

- Le matériel est changé périodiquement pour maintenir l'intérêt des enfants.
- Le matériel est disposé de façon à stimuler l'autonomie (ex. : étiquettes imagées pour identifier les étagères ou les boîtes de rangement).
- La responsable aide les enfants à développer leurs habiletés.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

19 ♦ Arts plastiques

Ne pas tenir compte de cette section si *tous* les enfants ont 12 mois ou moins.

• Aucun matériel disponible

• Matériel : crayons de couleur, peinture, pâte à modeler, fournitures pour le découpage et le collage, bois et autres matériaux pour travaux de collage et de menuiserie.

•• Le dessin donne aux enfants l'occasion de créer les formes de leur choix. Les cahiers à colorier ne sont donc pas considérés comme du matériel de dessin.

20 Musique et mouvement*

• Aucun matériel disponible pour la musique ou le mouvement

OU

• La musique de fond, trop forte, nuit aux activités qui se déroulent

• Matériel : tourne-disque, magnétophone, assortiment de disques et de cassettes, bandes à musique, jouets musicaux et instruments de musique, disques-livres, accessoires de danse.

21 ♦ Sable et eau*

Ne pas tenir compte de cette section si *tous* les enfants ont 12 mois ou moins.

• Ni eau ni sable, à l'intérieur ou à l'extérieur

• Matériel : sable, grains de maïs ou grains de café, ustensiles de cuisine, seau et pelle, petits camions et voitures.

MINIMAL		BON		EXCELLENT
3	4	5	6	7
• Un peu de matériel, entre autres pour le dessin**, utilisé au moins deux fois par semaine.		• Crayons de couleur et papier ou autre matériel de dessin accessible quotidiennement, et destiné à la libre expression (ex. : la responsable propose le matériel aux trottineurs, tandis que les plus âgés se servent eux-mêmes). • Présentation, au moins trois fois par semaine, d'une activité artistique exigeant une surveillance (ex. : découpage et collage, peinture, pâte à modeler). • La créativité est encouragée ; très peu d'activités requièrent des enfants qu'ils copient un modèle.		• Au moins deux activités différentes sont offertes quotidiennement aux enfants d'âge préscolaire (ex. : dessin, découpage et collage, peinture). • Les activités proposées comprennent au moins une création tridimensionnelle (ex. : pâte à modeler, argile, menuiserie ou collage de bois).
• Une fois par semaine, les enfants s'adonnent à une activité musicale (ex. : danse sur une musique radiophonique, chant, accessibilité d'un tourne-disque ou d'un magnétophone avec choix d'au moins cinq pièces).		• Activités musicales présentées au moins trois fois par semaine. • La responsable chantonne spontanément durant la journée. • Activités musicales propres à chaque groupe d'âge (ex. : boîtes à musique et jouets musicaux pour poupons et trottineurs, tourne-disque et disques pour les enfants d'âge préscolaire).		• Espace et temps prévus pour des activités musicales et corporelles tous les jours. • Variété d'accessoires musicaux, pour la danse, et d'instruments de musique, accessibles aux enfants, qu'ils peuvent utiliser individuellement.
• Les enfants peuvent jouer avec de l'eau ou du sable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, au moins une fois aux deux semaines, tout au long de l'année.		• Les enfants peuvent jouer avec de l'eau ou du sable au moins une fois par semaine. • Variété de jouets disponibles à cet usage (ex. : tasses, entonnoirs, cuillers, casseroles, camions).		• Les enfants peuvent jouer avec de l'eau et du sable au moins trois fois par semaine.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

23 ♦ Jeux de rôles*

Ne pas tenir compte de cette section si *tous* les enfants ont 12 mois ou moins. Le jeu de rôles fait appel à l'imagination ; par exemple, l'enfant fait semblant d'être pompier ou fait comme si les poupées pouvaient parler ou manger.

- Aucun accessoire pour jeux de rôles.

* Matériel : costumes, théâtre, mobilier adapté à la taille de l'enfant, dînette, casseroles, poupées, maison de poupées, garage ; accessoires pouvant améliorer le jeu, tels des lits et des vêtements de poupées, un sac à dos et un équipement de camping.

24 ♦ Jeux de construction*

Ne pas tenir compte de ce critère si *tous* les enfants ont 12 mois ou moins.

- Aucun matériel pour jeux de construction.

* Matériel : cubes de diverses grosseurs, figurines, camions, voitures, animaux etc.

25 Utilisation de la télévision

- Le téléviseur est toujours en marche et produit un bruit de fond constant.
- La responsable regarde des émissions pour adultes au cours de la journée (ex. : téléromans).

MINIMAL 3	4	BON 5	6	EXCELLENT 7
• Quelques accessoires pour les jeux de rôles (ex. : costumes, poupées, lits, dînette).		• Matériel et accessoires variés, disponibles tous les jours. • Matériel accessible aux enfants, à l'intérieur comme à l'extérieur. • Les accessoires ne sont pas liés qu'aux activités ménagères, mais également aux métiers, au transport, à l'aventure, etc.		• Le matériel des jeux de rôles est disposé de façon à permettre son utilisation autonome (ex. : la dînette est rangée dans une boîte distincte ou sur une étagère au lieu d'être empilée dans un coffre à jouets ; les costumes sont pendus à des crochets). • Mobilier de jeu à la taille des enfants (ex. : petite cuisinière, poussette pour poupées).
• Les enfants disposent de quelques cubes et accessoires.		• Variété de cubes et d'accessoires rassemblés et disponibles pour l'usage quotidien. • Les allées et venues n'empiètent pas sur l'espace réservé aux jeux de construction.		• Les cubes et les accessoires sont bien rangés et peuvent être utilisés de façon autonome (ex. : les cubes et les accessoires sont rangés dans des boîtes distinctes et bien étiquetées ou sur des étagères ouvertes, étiquetées).
• Le téléviseur est utilisé comme « responsable » et tient les enfants occupés au lieu d'activités animées par la responsable. • Le téléviseur n'est pas en marche pendant plus de deux heures chaque jour. • Les émissions ne sont pas choisies en fonction de leur caractère éducatif.		• La responsable limite les émissions et les jeux vidéo à ceux qui sont considérés comme éducatifs (ex. : « Passe-Partout », « Félix et Ciboulette », « *Sesame Street* », et pas exclusivement des dessins animés). • Certaines activités sont prévues pour les enfants qui ne regardent pas la télévision.		• La télévision sert à des fins éducatives. • La responsable écoute les émissions en même temps que les enfants, leur pose des questions, commente. • Certaines activités sont prévues pour faire suite aux émissions écoutées (ex. : la responsable pointe des objets commençant par les lettres enseignées pendant l'émission, ou présente une activité d'arts plastiques semblable à celle d'une émission écoutée). OU • La responsable a choisi de ne pas utiliser du tout la télévision.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

25 Horaire des activités quotidiennes

- Les besoins des enfants en matière de soins courants ne sont pas satisfaits à cause d'un manque de planification et d'organisation (ex. : les enfants pleurent, les repas sont expédiés, les couches ne sont pas changées régulièrement).
- L'horaire ne laisse pas de temps pour le bavardage ou pour des activités de jeu planifiées (ex. : la responsable ne lit pas de livres aux enfants, ne joue pas avec eux ni ne leur présente des activités artistiques).

26 Surveillance des jeux à l'intérieur et à l'extérieur

- Aucune surveillance, sauf en cas de problème.
- La responsable voit à son travail ou à ses intérêts personnels (ex. : parle au téléphone, regarde la télé, vaque à des tâches ménagères).
- La responsable ne va pas dehors avec les enfants.

MINIMAL		BON		EXCELLENT
3	4	5	6	7
• L'horaire établi permet à la responsable de répondre adéquatement aux besoins de chaque groupe d'âge, en matière de soins courants. • La responsable prévoit à l'horaire des activités de jeu, en plus des activités de routine.		• Les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de jeu, tant le matin que l'après-midi. • Deux activités spéciales sont prévues chaque jour, l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur quand la température le permet (ex. : narration d'histoires, arts plastiques, musique, jeu avec de l'eau, promenades). • L'horaire prévoit une combinaison équilibrée d'activités à l'intérieur et à l'extérieur. • L'horaire prévoit une combinaison équilibrée d'activités calmes, et d'autres plus actives.		• La responsable profite des activités de routine pour apprendre certaines notions aux enfants (ex. : elle enseigne certaines habiletés et parle avec les enfants). • La responsable assure une bonne transition entre deux activités (ex. : prépare l'activité des plus âgés avant de mettre les bébés au lit).
• Surveillance étroite des enfants. • La responsable veille principalement à la sécurité, à la propreté et à l'usage adéquat du matériel. • Les travaux ou intérêts de la responsable n'interfèrent pas avec les activités de routine (ex. : elle fait son travail pendant la sieste ou le repas des enfants ou encore, les enfants s'amusent à dresser la table ou à étendre la lessive).		• La responsable interagit beaucoup avec les enfants, parle avec eux ou les aide à utiliser le matériel. • La responsable aide les enfants à résoudre les conflits, au besoin. • Une surveillance exercée est adaptée à chaque groupe d'âge (surveillance étroite des trottineurs, plus d'autonomie pour les 3 et 4 ans).		• La responsable saisit toutes les occasions pour stimuler l'apprentissage (ex. : rappel d'un jeu de rôles à l'occasion de la lecture d'une histoire). • L'organisation soigneuse des activités évite les conflits (ex. : certains jouets destinés aux trottineurs sont en plusieurs exemplaires, il y a suffisamment de matériel de construction pour l'utilisation simultanée par plusieurs enfants).

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

INADÉQUAT — 1 — 2

27 Atmosphère*

- La responsable et les enfants semblent tendus ; les voix sont colériques ; les enfants pleurent souvent.
- Le contact physique sert principalement à maîtriser les enfants (ex. : accélérer leurs mouvements, punir).

* L'atmosphère désigne la qualité globale de l'interaction entre la garderie et les enfants, ainsi qu'entre les enfants. Ce critère a pour but d'évaluer le caractère chaleureux et agréable des interactions adulte-enfant et enfants-enfants.

28 Discipline*

- La discipline est tellement stricte que les enfants sont fréquemment punis ou c'est le laisser-aller complet.
- Mesures disciplinaires strictes ; les enfants sont frappés, la responsable crie constamment ou prive les enfants de nourriture.

* Les descriptions s'appliquent à la façon de traiter tous les enfants présents, y compris ceux de la responsable.

29 Sensibilisation à l'interculturalisme

- Tous les jouets, les livres et la décoration ne font référence qu'à une seule race.
- Garçons et filles sont limités aux rôles traditionnels (ex. : les filles sont dirigées vers des activités rappelant les tâches ménagères).

MINIMAL 3	4	BON 5	6	EXCELLENT 7
• Peu de manifestations d'affection. Les contacts physiques se limitent aux activités de routine. • La responsable ne sourit ni ne parle souvent aux enfants ; elle les écoute peu. • Un « chou-chou » retient presque toute l'attention.		• La responsable a des contacts affectueux avec tous les enfants (ex. : elle les prend dans ses bras, les caresse, leur pose la main sur la tête). • Adulte et enfants semblent détendus ; leurs voix sont enthousiastes et tous sourient.		• Respect et gentillesse réciproques entre la responsable et les enfants. • La responsable souligne la gentillesse et la collaboration des enfants.
• La responsable ne recourt jamais aux châtiments corporels. • La responsable maîtrise bien le groupe, de sorte que les enfants ne se blessent jamais.		• Utilisation efficace de punitions autres que les châtiments corporels (ex. : arrêt des activités, retrait d'un enfant de l'activité en cours). • Les bons comportements sont soulignés et encouragés. • Les règles de conduite tiennent compte de l'âge et de la capacité des enfants. • Les règles de conduite sont expliquées aux enfants. • La responsable fait preuve de cohérence en matière de punitions et de récompenses.		• La responsable cherche à prévenir les conflits. • La responsable règle les petits problèmes avant qu'ils ne s'aggravent (ex. : aide les enfants à partager les jouets avant une querelle, facilite l'utilisation à tour de rôle en faisant « signer » des fiches ou à l'aide d'un chronomètre, oriente les enfants vers une autre activité). • La responsable aide les enfants à régler les problèmes par la discussion.
• Les poupées fournies représentent au moins 2 groupes raciaux, et au moins 2 livres ou illustrations montrent des races diverses. • Les garçons et les filles ne sont pas limités aux rôles traditionnels dans leur choix d'activité.		• Beaucoup de poupées, d'illustrations et de livres représentent la diversité des races. • La responsable souligne les fêtes et les coutumes culturelles de chacun des enfants du groupe. • Les garçons et les filles sont encouragés à choisir des activités, sans être restreints aux rôles traditionnels (ex. : les filles sont encouragées à faire de la menuiserie). • Les livres et les illustrations représentent des gens de tous les âges.		• La responsable planifie l'utilisation d'un matériel multiculturel, multiracial et non sexiste (ex. : choix de livres dont les personnages ne sont pas restreints à des rôles traditionnels ; poupées de sexes masculin et féminin).

BESOINS DES ADULTES	INADÉQUAT 1	2
30 Relations avec les parents	• Aucune politique n'est communiquée aux parents (ex. : aucune information sur la politique de paiement pendant l'absence de l'enfant, sur les critères relatifs à la santé, les heures d'ouverture ou les responsabilités parentales). • La responsable n'a pas de renseignements adéquats sur le foyer et la famille de l'enfant (ex. : elle ne sait pas qui peut ou ne peut pas prendre l'enfant au départ.	
31 Équilibre entre responsabilités personnelles et responsabilités professionnelles	• La responsable ne modifie pas, ou très peu, son horaire pour s'occuper des enfants (ex. : les tâches domestiques et les courses priment sur les besoins des enfants). OU • Les responsabilités professionnelles de la responsable interfèrent avec ses responsabilités familiales.	

MINIMAL		BON		EXCELLENT
3	4	5	6	7
• Les politiques et règles de sous sont transmises aux parents. • Les parents sont invités à visiter le service de garde, tant avant l'inscription que pendant la fréquentation par l'enfant.		• Les parents reçoivent un exemplaire écrit des politiques, avant que l'enfant ne fréquente le service de garde. • La responsable rend compte aux parents une fois par semaine des activités du service de garde. • La responsable collabore avec les parents (ex. : entraînement à la propreté, mesures disciplinaires).		• La responsable fait un rapport informel quotidien aux parents des activités de leur enfant. • Les parents peuvent participer à la vie du service de garde (ex. : en fournissant du matériel, en racontant certaines expériences aux enfants, en participant aux sorties).
• La responsable modifie un peu son horaire pour s'occuper des enfants, mais ses responsabilités personnelles nuisent souvent aux activités du service de garde. • Les enfants sont souvent laissés aux soins d'une remplaçante ou d'un remplaçant (ex. : membres de la famille, amis ou autres). • Les besoins des enfants et de la famille de la responsable sont subordonnés aux responsabilités professionnelles.		• La responsable établit son horaire de sorte que ses responsabilités familiales et les activités du service de garde se nuisent rarement (ex. : l'espace réservé aux activités du service de garde d'une part, et à la famille d'autre part, est bien délimité; la responsable consacre des moments privilégiés à sa famille, une fois les enfants du service de garde partis). • Les responsabilités professionnelles ont la priorité pendant les heures d'exploitation du service de garde. • Une remplaçante ou un remplaçant est toujours disponible.		• Dans la mesure du possible, la responsable intègre ses tâches domestiques au programme de la garderie (ex. : les enfants aident à fabriquer le pain, à trier et à plier les vêtements). • La responsable conjugue ses responsabilités familiales aux activités du service de garde (ex. : s'arrête au terrain de jeux de retour d'une course qui plaît aux enfants).

BESOINS DES ADULTES (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

A2 Perfectionnement professionnel

- La responsable ne participe à aucune activité de perfectionnement (ex. : aucun livre ni revue actuel) sur l'éducation des enfants n'est disponible à la maison ; la responsable ne participe à aucun cours ni à aucun atelier, et n'est pas membre d'une association d'éducation préscolaire ou de garderies).

CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Les critères 33 à 40 doivent être évalués en plus des 32 qui précèdent dans le cas où le service de garde faisant l'objet de l'étude reçoit un enfant ayant des besoins particuliers.

Certaines déficiences étant moins visibles que d'autres, il importe de connaître la nature de la déficience de l'enfant en question, afin d'attribuer des notes justes. Les critères ont été longuement mis à l'essai en situation réelle, et ont souvent servi à l'évaluation de programmes auxquels avaient été intégrés des enfants ayant des besoins particuliers ; ils n'ont toutefois pas fait l'objet de l'étude de fiabilité formelle appliquée à tous les autres critères de la grille.

33 Adaptation des activités de routine (pour déficience physique)

- Absence de l'équipement spécial nécessaire aux activités de routine (ex. : pour le repas, la sieste, les toilettes, les soins personnels) ou équipement malpropre et en mauvais état.
- Le service de garde ne répond pas aux besoins essentiels particuliers de l'enfant.
- La responsable ne prodigue pas les soins courants de façon compétente (ex. : l'enfant n'est pas à l'aise lors des repas).

MINIMAL		BON		EXCELLENT
3	4	5	6	7
• Participation limitée à des activités de perfectionnement professionnel (ex. : la responsable participe à un atelier par année ou lit régulièrement des ouvrages et des revues sur l'éducation des enfants, tels que : *Petit à Petit*, *Parents*, *Enfants*, et des bulletins professionnels (ex. : *Agencez-vous*, bulletin bimestriel du Regroupement des agences de services de garde en milieu familial du Québec).		• La responsable participe régulièrement à des activités de perfectionnement professionnel (ex. : participe à 2 ateliers, suit un cours, ou fait 2 stages en milieu de travail chaque année). • La responsable lit régulièrement des livres ou des revues spécialisés.		• La responsable participe activement aux activités d'une association d'éducation préscolaire ou de garderies. • La responsable participe à des programmes ou à des activités de formation au moins 4 fois par année.
• L'équipement spécial nécessaire aux activités de routine est propre et en bon état. • La responsable prodigue de façon constante et compétente les soins courants (ex. : cathétérisme ; elle tourne régulièrement l'enfant alité).		• La responsable ne laisse pas l'enfant à l'écart du groupe pendant les activités de routine, même s'il a besoin d'équipement adapté et de soins particuliers (ex. : l'enfant se met à table avec les autres ou à proximité des autres). • La responsable est patiente et respectueuse dans la prestation des soins particuliers (ex. : elle respecte le besoin d'intimité de l'enfant et manipule tout équipement adapté avec précautions).		• La responsable organise et présente des activités d'apprentissage de nature à stimuler l'autonomie de l'enfant (elle introduit progressivement des formes plus complexes d'aliments solides dans la diète d'un enfant ayant des problèmes de mastication ; elle encourage l'enfant à en faire le plus possible par lui-même).

CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

33 Adaptation des activités de routine (pour déficience physique) *(suite)*

34 Adaptation des activités (pour déficience physique)

- Des obstacles empêchent l'enfant d'utiliser l'espace et le matériel disponibles, et la responsable ne compense pas (ex. : les jouets sont hors d'atteinte, des marches nuisent aux déplacements).
- L'équipement adapté manque ou n'est pas utilisé, ce qui empêche l'enfant de participer aux activités d'apprentissage et aux activités sociales.

35 Adaptation à d'autres besoins particuliers

- Aucune adaptation n'est apportée à l'espace, au mobilier ou à l'horaire en vue de répondre aux besoins émotifs, comportementaux ou mentaux de l'enfant.

MINIMAL 3	4	BON 5	6	EXCELLENT 7
				• La responsable est sensible aux besoins particuliers de l'enfant (ex. : elle prévoit le moment où l'enfant qui ne peut marcher est fatigué de la position assise, et l'aide à en adopter une autre).
• Il y a des obstacles, mais la responsable aide l'enfant à accéder aux activités qui l'attirent, au besoin (ex. : elle porte l'enfant qui ne peut marcher jusqu'à l'endroit où les autres jouent). • L'enfant bénéficie d'un peu d'équipement adapté qui est propre, sans danger et en bon état. • L'espace disponible suffit à l'utilisation de l'équipement adapté.		• L'équipement adapté nécessaire au comportement autonome de l'enfant ainsi qu'aux activités d'apprentissage et aux jeux est disponible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. • Le milieu permet à l'enfant d'utiliser librement l'espace et le matériel disponibles (ex. : les jouets sont placés près de l'enfant, et toute restriction aux mouvements de l'enfant dans la maison est traitée adéquatement).		• La responsable stimule l'utilisation autonome de l'équipement adapté. • La responsable planifie des activités grâce auxquelles l'enfant apprend à utiliser l'équipement adapté, au besoin. • La responsable aide les autres enfants à accepter la présence de l'équipement adapté (ex. : en leur disant à quoi il sert, en répondant à leurs questions, en les rassurant, en les laissant essayer l'équipement et aidet l'enfant handicapé).
• Certaines adaptations ont été apportées à l'espace, au mobilier ou à l'horaire pour éviter les problèmes que pourraient poser les besoins émotifs, comportementaux ou mentaux de l'enfant (ex. : enlèvement des objets fragiles, surveillance attentive de l'enfant, rangement dans les endroits encombrés).		• Beaucoup d'adaptations ont été apportées à l'espace, au mobilier ou à l'horaire afin de répondre aux besoins de l'enfant (ex. : il existe des zones de travail et de jeu calmes, pourvus de jouets appropriés, à l'intention de l'enfant qui a peu de concentration; l'enfant passe quelque temps seul avec la responsable et apprend à développer certaines habiletés).		• La responsable encourage l'enfant à utiliser l'espace, le mobilier et le temps, de manière constructive et autonome. • La responsable modifie l'aménagement, l'horaire et le mobilier, en fonction de l'évolution des besoins de l'enfant.

CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

36 Communication (enfants ayant des besoins particuliers)

INADÉQUAT — 1 — 2

- La responsable communique moins avec l'enfant ayant des besoins particuliers qu'avec les autres enfants.
- La responsable n'adapte pas son langage au niveau de compréhension de l'enfant ; elle parle de la même manière à tous les enfants.
- La responsable n'adapte pas sa façon de communiquer à la déficience de l'enfant (ex. : ne se place pas devant l'enfant qui entend peu, ne fait pas de geste et n'utilise pas de tableau de communication au besoin).

37 Langage et raisonnement (enfants ayant des besoins particuliers)

- La responsable ne fait rien pour adapter le matériel de développement du langage et du raisonnement, et ne fournit pas de matériel spécialisé destiné à répondre aux besoins particuliers de l'enfant (ex. : aucun livre imprimé en très gros caractères, aucun livre texturé, ni d'illustrations aux couleurs très contrastées).

MINIMAL		BON		EXCELLENT
3	4	5	6	7
• La responsable communique de la même façon avec l'enfant ayant des besoins particuliers, et avec les autres. • La responsable tente d'adapter son langage au niveau de compréhension de l'enfant, mais utilise quand même des phrases trop longues, ou utilise un langage trop simple avec un enfant qui comprend davantage. • Certains accessoires de communication sont disponibles, mais ne sont pas utilisés régulièrement pendant la journée (ex. : le tableau de communication n'est utilisé que pendant les leçons de langage ; l'enfant ne porte ses prothèses auditives qu'à l'occasion).		• La responsable communique fréquemment avec l'enfant ayant des besoins particuliers. • La responsable encourage fermement l'enfant à communiquer avec elle. • La responsable encourage les enfants à communiquer entre eux. • La responsable adapte adéquatement son langage au niveau de de compréhension de l'enfant. • Au besoin, la responsable incite l'enfant à utiliser les accessoires de communication toute la journée.		• La responsable souligne ou renforce les tentatives que fait l'enfant pour communiquer. • La responsable prolonge la communication avec l'enfant ayant des besoins particuliers. • La responsable organise des activités destinées à stimuler l'utilisation des autres moyens de communication au besoin (ex. : enseigne à d'autres enfants le langage par signes, ajoute de nouveaux symboles au tableau de communication).
• La responsable adapte le matériel courant aux besoins particuliers de l'enfant.		• Les objectifs d'apprentissage du langage et du raisonnement, établis pour l'enfant ayant des besoins particuliers, sont précisés, et la responsable travaille volontiers à leur poursuite. • Au besoin, la responsable fournit un matériel spécialisé d'apprentissage du langage et du raisonnement, à l'intention de l'enfant ayant des besoins particuliers.		• La responsable profite des activités quotidiennes de routine pour atteindre les objectifs établis pour l'enfant, en matière de langage et de raisonnement. • Le matériel spécialisé est utilisé pendant le déroulement des activités normales, en vue d'atteindre les objectifs établis en matière de langage et de raisonnement.

CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

INADÉQUAT — 1 — 2

AN Jeux et activités d'apprentissage (enfants ayant des besoins particuliers)

- L'enfant ayant des besoins particuliers est exclu des jeux et des activités d'apprentissage offerts aux autres enfants (ex. : l'enfant en fauteuil roulant ne peut participer aux activités salissantes ; l'enfant qui présente une déficience auditive est exclu des activités musicales ; l'enfant présentant une déficience intellectuelle ne peut participer à des activités appropriées).

AO Développement social (enfants ayant des besoins particuliers)

- Le milieu fournit peu de possibilités d'interaction sociale s'adressant à tous les enfants, qu'ils présentent une déficience ou non.

MINIMAL 3 — 4 — BON 5 — 6 — EXCELLENT 7

- L'enfant ayant des besoins particuliers assiste aux activités mais ne peut y participer activement (ex. : l'enfant en fauteuil roulant observe les jeux de tôles mais personne ne l'aide à participer).
- Certaines activités de rechange sont offertes à l'enfant ayant des besoins particuliers (ex. : l'enfant peut jouer avec des jouets pendant que les autres s'adonnent à des activités d'apprentissage).

- L'enfant ayant des besoins particuliers peut participer à des activités appropriées à son niveau de développement.
- Les activités sont adaptées afin de permettre la participation de l'enfant (ex. : la taille du groupe est réduite dans le cas d'un enfant agressif ; on utilise une table au lieu d'exécuter l'activité sur le sol).
- La responsable participe aux activités en compagnie de l'enfant, pour donner l'exemple.
- La responsable donne des directives plus complètes et explique les limites de l'enfant, pour motiver ce dernier et lui permettre de remporter certains succès.
- La responsable félicite l'enfant qui met en pratique de nouvelles habiletés au jeu ou au cours des activités d'apprentissage.

- La responsable aide l'enfant à acquérir les habiletés qui lui permettront de participer aux diverses activités d'apprentissage offertes.
- Des activités d'apprentissage spécialisées sont offertes, afin d'aider l'enfant à atteindre des objectifs particuliers de développement (ex. : les activités courantes sont l'occasion de lui montrer des habiletés autonomes comme le boutonnage, ou l'alimentation).

- L'horaire prévoit suffisamment de temps pour l'interaction sociale s'adressant à tous les enfants, qu'ils présentent une déficience ou non.
- La responsable montre qu'elle accepte l'enfant ayant des besoins particuliers (ex. : elle serre l'enfant sur elle pour lui montrer son affection, le regarde dans les yeux quand il parle).

- La responsable félicite l'enfant qui apprend certaines habiletés sociales liées aux besoins particuliers d'un petit camarade.
- La responsable encourage et souligne quotidiennement l'interaction sociale qui rassemble tous les enfants, qu'ils présentent une déficience ou non.
- La responsable donne l'exemple d'un comportement social approprié et encourage les enfants à l'imiter.
- L'enfant ayant des besoins particuliers est accepté dans le groupe par les autres enfants.

- La responsable repère les habiletés sociales nécessaires à l'enfant ayant des besoins particuliers et aux autres, et organise les activités d'apprentissage nécessaires à l'enseignement de ces habiletés (ex. : elle montre à l'enfant à répondre aux autres, qui s'adressent à lui, et l'encourage à inviter les autres à jouer avec lui).
- Le service de garde possède quelques livres, illustrations et poupées représentant des personnes ayant des besoins particuliers.

CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

40 Formation de la personne responsable d'un service de garde en milieu familial

INADÉQUAT — 1 — 2

- La responsable ne cherche pas à se renseigner sur les compétences nécessaires aux soins d'un enfant ayant des besoins particuliers.
- Aucun spécialiste n'a évalué les besoins particuliers de l'enfant, ni participé à la planification d'un programme qui lui serait adapté.
- La responsable et les parents n'échangent pas d'information sur les besoins particuliers de l'enfant.

MINIMAL		BON		EXCELLENT
3	4	5	6	7
• La responsable demande les renseignements essentiels résultant de l'évaluation effectuée par un spécialiste. • La responsable et les parents échangent de l'information sur les besoins particuliers de l'enfant (ex. : les parents renseignent la responsable sur les évaluations professionnelles visant leur enfant).		• La responsable se sert des informations résultant des évaluations professionnelles afin d'organiser un programme adapté aux besoins de l'enfant, tout au long de la journée. • La responsable travaille en étroite collaboration avec les parents à l'intégration de leurs objectifs et de leurs intérêts aux activités quotidiennes.		• La responsable suit une formation spéciale sur le travail auprès d'enfants ayant des besoins particuliers (ex. : participe chaque année à un atelier sur les besoins particuliers des enfants, travaille en étroite collaboration avec un conseiller professionnel, s'inscrit à des cours spécialisés de formation, ou devient membre d'un groupe d'aide). • La responsable est sensible aux besoins particuliers des parents de l'enfant (ex. : elle échange avec eux les renseignements qu'elle possède sur les groupes de parents, et travaille avec les parents qui ont du mal à reconnaître les besoins particuliers de leur enfant).

Bibliographie

Howes, C. *Inter-observer reliability for the Harms and Clifford Family Day Care Rating Scale*. Personal Communication, 1987.

Howes, C. et P. Stewart. « Child's play with adults, toys and peers : An examination of family and child care influences », dans *Developmental Psychology*, n° 23, p. 423 à 430, 1987.

Jones S. N. et S. J. Meisels. « Training family day care providers to work with special needs children », dans *Topics in Early Childhood Special Education*, n° 7 (1), p. 1-12, 1987.

Pepper S. et B. Stuart. *Informal family day care : A study of caregivers*. Ontario Mental Health Foundation, 1985.

La grille d'évaluation des services de garde en milieu familial s'adresse à toutes les personnes intéressées par une qualité optimale des services de garde en milieu familial.

Cette grille constitue un excellent moyen d'évaluation de la qualité de ces services, à partir de 32 critères répartis en six catégories : l'espace et le mobilier réservés aux soins et aux activités d'apprentissage, les activités de routine, le langage et le raisonnement, les activités d'apprentissage, le développement social et les besoins des adultes. Elle offre en outre huit critères supplémentaires destinés à l'évaluation des services de garde en milieu familial qui accueillent des enfants ayant des besoins particuliers.

Cette version française du *Family Day Care Rating Scale*, de Thelma Harms et Richard M. Clifford constitue un outil de travail valide et fiable, qui s'est déjà avéré fort utile dans les milieux de recherche et de formation, tant aux États-Unis qu'au Québec.

ISBN 2-551-14959-2

Gouvernement du Québec
Office des services
de garde à l'enfance

Imprimé au Québec, Canada